Procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 4 mars 2016 à 18h00

M. le Maire

Nous allons débuter cette séance de conseil municipal, la première de l'année. Je propose Thomas Ruspil comme secrétaire de cette assemblée, merci de bien vouloir procéder à l'appel.

Nous passons maintenant à l'approbation des procès-verbaux des séances de conseil municipal du 27 novembre 2015 et 11 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité

N° 1 - FINANCES

Débat sur les orientations budgétaires 2016

M. le Maire expose :

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Les orientations retenues pour l'année 2016 figurent dans le rapport joint en annexe.

De plus, dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte désormais une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le conseil municipal est appelé à examiner les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2016.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte des orientations budgétaires 2016 présentées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu la présentation en commission municipale *«Finances, administration générale et ressources humaines»* du 23 février 2016,

- prend acte des orientations budgétaires 2016 présentées.

Commentaires

M. le Maire

Les orientations budgétaires dont nous allons débattre ce soir s'inscrivent dans un contexte de rigueur imposée par l'Etat aux collectivités territoriales.

En 2015, comme vous le savez, nous avons connu une baisse sans précédent de nos dotations. La principale d'entre elle, la Dotation Globale de Fonctionnement, déjà largement mise à mal, a connu l'an dernier une ponction de 478.000 €.

En 2016, c'est une baisse supplémentaire de 460.000 € à laquelle nous nous préparons. Les chiffres parlent d'eux même : en l'espace de quatre exercices budgétaires, l'Etat nous a retiré 1.290.000 € soit près de 40 % de sa DGF.

Les communes ne sont bien sûr pas les seules collectivités concernées. Nos partenaires que sont le Conseil Départemental et le Conseil Régional sont eux aussi touchés par cette raréfaction des ressources publiques. Ceci a pour conséquence de réduire significativement leurs concours, de rogner nos marges de fonctionnement et d'aggraver la crise de financement des investissements publics en général.

Ce désengagement massif devrait perdurer jusqu'en 2017 et probablement au-delà. A la perte de recettes annuelles qui s'accentue depuis 2012, s'ajoute donc une perte de visibilité sur le moyen et le long terme pour les communes.

Le «faire mieux avec moins» est devenu un mode de gestion. Nous nous sommes donc adaptés et, au fil des ans, nous avons mis en œuvre une série de mesures ciblées sur le fonctionnement et l'investissement. Notre action, dans la durée, nous a permis d'assurer stabilité et équilibre des finances locales autour de quatre grands enjeux budgétaires :

- maîtriser à la fois la croissance des dépenses et la baisse des recettes pour échapper à l'effet ciseau.
- développer les services publics locaux afin de répondre aux attentes des Luziens.
- maintenir la dynamique d'investissement sur notre territoire.
- maîtriser la pression fiscale sur les ménages.

En 2016, nous relèverons ces défis dans une configuration budgétaire tout à fait inédite. En effet, pour la première fois, nous sommes aujourd'hui en mesure de répondre à l'ensemble de nos engagements dans le cadre d'un budget en baisse par rapport à celui de l'année précédente.

Cette possibilité s'offre à nous après des années d'efforts portés sur la réduction des dépenses, la rationalisation de notre fonctionnement, la mutualisation de nos moyens.

Pour autant, cela ne nous dispense pas d'activer en 2016 tous les leviers à notre disposition :

1/ **Nous devons avant tout poursuivre l'effort de maîtrise et de réduction de nos dépenses de fonctionnement.**

C'est l'axe prioritaire, tant sur les charges courantes que les charges de personnel.

Depuis l'automne 2008 nous traquons les **dépenses courantes de fonctionnement**, celles que l'on nomme communément le «train de vie» de la commune. Nous avons rationnalisé nos dispositifs de commande publique, nous avons associé chacun des services à cet effort avec la mise en œuvre des contrats d'objectif, nous avons amélioré nos outils d'évaluation.

Les résultats sont là et s'affirment aujourd'hui dans la durée avec 15 % de baisse de nos dépenses à caractère général depuis 2008.

Comme dans toutes les collectivités locales, les **charges de personnel** représentent à elles seules la moitié de nos dépenses de fonctionnement. Elles demeurent probablement le poste de dépenses le plus difficile à faire baisser car il est directement lié à la qualité de notre service public de proximité.

Pour autant, des solutions existent :

- Nous menons une **politique de l'emploi adaptée à nos moyens**. Nous recrutons ou nous remplaçons les départs uniquement lorsque cela est indispensable au service public.

- La **mutualisation** des services en interne et avec l'Agglomération est également mise en œuvre. Ces dispositifs sont des sources importantes d'économies d'échelles et renforcent la cohérence des politiques publiques menées.

Nos efforts nous permettent cette année d'afficher 0 % d'augmentation des charges de personnel. Cette situation est tout à fait exceptionnelle dans le contexte actuel. Je tiens à le souligner.

2/ **Les arbitrages sur les investissements programmés sont nécessaires.**

Une commune qui n'investit pas dans ses infrastructures, dans ses écoles, ses logements, ses routes, ses équipements sportifs ou culturels est une commune qui meurt lentement.

Nous devons maintenir notre dynamique d'investissement : lorsque l'embellie économique arrivera (demain ou après-demain…), les retards accumulés seront irrattrapables. La poursuite des investissements, surtout en période contrainte, est donc essentielle.

Trois objectifs nous guident en 2016 :

- La priorisation des investissements : Il ne s'agit pas de renier nos engagements de mandat mais d'établir clairement nos priorités et le phasage de nos projets. Chacun de nos concitoyens est en mesure de le comprendre : ce que nous pouvions réaliser en un an, nous essayons désormais de le lisser sur deux, voire trois exercices.
- Le maintien d'une capacité d'autofinancement élevée : 2 millions d'euros de CAF brute en 2016.
- La maitrise de la dette : en l'absence de contraction d'un nouvel emprunt, elle serait de 16,6 millions fin 2016, soit une baisse de 16 % de la dette depuis le début du mandat.

3/ **Des cessions de patrimoine sont également souhaitables.**

Il ne s'agit pas de vendre certains biens communaux pour combler des déficits. Ceux-ci n'existent pas : la ville a réalisé près de 16 millions d'excédents de fonctionnement depuis le début de la crise économique.

Si nous «désinvestissons», c'est pour mieux réinvestir dans de nouveaux équipements publics, modernes, adaptés, moins coûteux en fonctionnement, tout en évitant (ou limitant) le recours à l'emprunt.

Saint-Jean-de-Luz bénéficie d'un patrimoine communal estimé à 120 millions d'euros. Toutes les communes n'ont pas cette chance. Compte tenu du contexte, la «gestion active» de ce patrimoine doit être un des moteurs du financement public de nos investissements. Une partie de l'ensemble immobilier de «la Pergola» et l'immeuble Garrouteigt feront donc l'objet de cessions.

4/ Une fois toutes les pistes d'économies et de recettes internes exploitées, **nous devons nous poser la question de la fiscalité locale.**

Nous n'avons jamais considéré l'impôt comme une variable d'ajustement. La hausse de 2,5 % des taux communaux en 2015 assortie de la majoration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires était tout simplement nécessaire.

Malgré la baisse massive des dotations de l'Etat, nous avons jugulé les dépenses de fonctionnement, nous avons baissé l'encours de dette, nous avons investi pour le développement de notre ville : nous avons donc demandé à tous les luziens de participer en 2015 à l'effort de la collectivité. L'option fiscale n'est intervenue qu'en dernier ressort et uniquement en complément des trois axes de travail précédents.

Compte tenu des bons résultats financiers de la commune, l'augmentation des taux communaux ne sera pas donc nécessaire cette année: nous privilégions donc le scénario 0 % sur la fiscalité en 2016.

Je vais détailler et commenter maintenant le débat d'orientation budgétaire que vous avez reçu.

Le débat d'orientation budgétaire 2016

_____

Le contexte juridique

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.
Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I - L'environnement général et les perspectives économiques 2016

A - Hypothèses économiques

La loi de finances est construite sur une évolution de l'indice des prix à la consommation de 1 % et une croissance du PIB de 1,5 %. Le déficit public se réduirait à 72 milliards d'euros soit 3,3 % du PIB. Pour mémoire, l'engagement de la France lié au traité de Maastricht est de 3 % du PIB. Les collectivités locales ne sont plus identifiées comme «responsable» de ce déficit. Concernant la dette publique, celle-ci atteindrait 96,5 % du PIB en 2016.

B - Les mesures à destination des collectivités locales

Dans l'objectif du retour à l'équilibre des comptes publics, les collectivités locales contribuent par le biais du pacte de confiance et de responsabilité à hauteur de 20 % de la cinquantaine de milliards d'euros d'allégements fiscaux et sociaux programmés. L'Etat baisse ses dotations aux collectivités locales et intervient aussi par le dispositif de la péréquation dite horizontale :

- La contribution au redressement des comptes publics est de 3,3 milliards d'euros en 2016 par prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement, le bloc communal étant le plus sollicité. Un nouveau mode de calcul de cette dotation est actuellement à l'étude.

- Le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales mis en place afin de réduire les inégalités entre les territoires continue sa montée en puissance pour atteindre 1 milliard d'euros en 2015. Pour le territoire de l'agglomération sud pays basque, cela représente 500.000 € dont 123.000 € pour la Commune de Saint Jean de Luz qui ne sont pas «refacturés».

C - Les autres mesures issues de la loi de finances

- Evolution forfaitaire des bases d'impositions communales de 1 %. Seule la dynamique autour des bases ou une revalorisation des taux d'imposition permettraient de dégager des recettes supplémentaires. La réforme des valeurs locatives des locaux professionnels est repoussée à 2017;
- Prorogation du fond d'amorçage des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015/2016;
- Création d'un fond de soutien à l'investissement pour les communes doté de 120 millions d'euros de crédits de paiement;
- La loi de finances élargie l'éligibilité au titre du fonds de compensation de la tva aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie (Impact sur le budget 2018);
- Augmentation des sommes allouées au fonds de soutien aux collectivités locales exposées aux emprunts toxiques;
- Report de la réforme de dépénalisation des amendes de stationnement payant au 1er janvier 2018;
- Abaissement de la cotisation du centre national de la fonction publique territoriale à 0,9 %.

II - Les grandes orientations pour 2016 : Une politique volontariste dans un environnement incertain

A - Résultats 2015

Malgré un contexte général fortement dégradé, la Commune a continué de mettre à disposition des luziens et des luziennes des services publics de qualité. La faible progression des dépenses, le maintien de nos recettes génèrent une capacité d'autofinancement en hausse et une nouvelle baisse de la dette communale.

<u>En détail</u>:

Les recettes réelles courantes augmentent de 3,7 %. La dotation globale de fonctionnement baisse de 480 000 euros. Les recettes prévisionnelles des impôts sont conformes à la projection 2015. Cette hausse découle, selon l'analyse réalisée en partenariat avec l'observatoire fiscal et la direction générale des finances publiques, d'une forte augmentation de la base issue de la dynamique de construction (3%), de la revalorisation « standard » issue de la loi de finances (0,9 %) et à hauteur de 2,1 % de la perte du bénéfice d'exonération de fiscalité directe locale pour les personnes de conditions modestes (demi-part des veufs et des veuves). Un mécanisme de lissage de ce ressaut d'imposition est prévu dans la loi de finances qui se traduira par une baisse des compensations versées à la Commune en 2016. Les taux d'imposition ont été appréciés de 2,5 % tout en conservant l'une des fiscalités les plus favorables de la région Aquitaine. La mise en place de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a généré une recette de 440 000 €.

Les recettes «internes» connaissent une évolution contrastée. La taxe additionnelle sur les droits de mutation est perçue pour un montant de 1 328 986,01 € et les droits de stationnement payant pour un montant de 1 269 553,92 €, dépassant les budgets prévisionnels. Les prélèvements sur les jeux du casino restent à un niveau bas pour un montant de 516.422,96 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées et évoluent de 1,78 %. Dans le détail, les dépenses courantes baissent de 196.440 € soit 4,26 %. Les dépenses de personnel ne croissent que de 1 % soit une économie de 68.643 € par rapport au budget prévisionnel 2015. Les dépenses de charges financières baissent de 13,73 % soit une économie de 104.596 €. Le résultat global est malheureusement impacté par l'obligation pour la Commune de réaliser deux provisions dans le cadre de contentieux.

La capacité d'autofinancement brute est de 2 081 408 € pour l'année en hausse de 22,51 %. La capacité d'autofinancement nette de 1 012 595 € en hausse de 56,24 %. Nous disposons en clôture d'exercice 2015 d'un excédent de fonctionnement de 890 675 € et d'un excèdent d'investissement de 2.240.853 €.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire de 2015, l'endettement de la commune baisse. La dette se situe au 31 décembre 2015 à 17.647.000 € contre 20.063.000 € au 31 décembre 2008.

A la clôture de l'exercice 2015, le nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette est de 8 ans et s'explique par une maîtrise des dépenses et un bon niveau de recettes.

Illustrations par des tableaux des principaux indicateurs

Evolution des dépenses de fonctionnement

Libellé	RAPPEL CA 2014	BP 2015	CA 2015 PREVISION	Evolution CA 2014 à CA 2015
Charges à caractère général	4 612 254	4 657 474	4 415 814	-4,26%
Charges de personnel et frais assimilés	10 939 875	11 118 000	11 049 357	1,00%
Atténuations de produits	536 608	528 000	528 000	-1,60%
Autres charges de gestion courante	4 413 905	4 464 630	4 408 175	-0,13%
Total des dépenses de gestion courante	20 502 642	20 768 104	20 401 346	-0,49%
Charges financières	761 721	685 000	657 125	-13,73%
Charges exceptionnelles	36 001	308 150	52 292	45,25%
Dépenses imprévues		30 000		
Dotations aux provisions			568 197	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	21 300 364	21 791 254	21 678 960	*1,78%*

Evolution des recettes de fonctionnement

Libellé	RAPPEL CA 2014	BP 2015	CA 2015 PREVISION	Evolution CA 2014 à CA 2015
Atténuations de charges	96 189	130 000	170 454	77,21%
Produits des services, du domaine et ventes…	857 142	873 000	844 234	-1,51%
Impôts et taxes	17 205 670	18 351 380	18 591 161	8,05%
Dotations et participations	3 995 095	3 506 641	3 493 843	-12,55%
Autres produits de gestion courante	499 490	490 770	464 806	-6,94%
Total des recettes de gestion courante	22 653 586	23 351 791	23 564 498	4,02%
Produits financiers	66	100	1270	
Produits exceptionnels	185 751	80 000	117 938	-36,51%
Total des recettes réelles de fonctionnement	22 839 403	23 431 891	23 683 706	*3,70%*

Evolution de l'endettement et de la capacité d'autofinancement

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses d'investissements	5 929 192	9 817 194	6 083 958	7 164 362	4 617 101	3 053 613
Capacité d'autofinancement brute	2 863 321	3 070 043	2 336 765	2 185 903	1 699 036	2 081 408
CAPITAL de la dette au 31 décembre	18 278 389	19 254 558	19 550 316	19 806 670	18 755 749	17 686 936
Nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette	6	6	8	9	11	8

Encours de la dette et capacité d'autofinancement brute

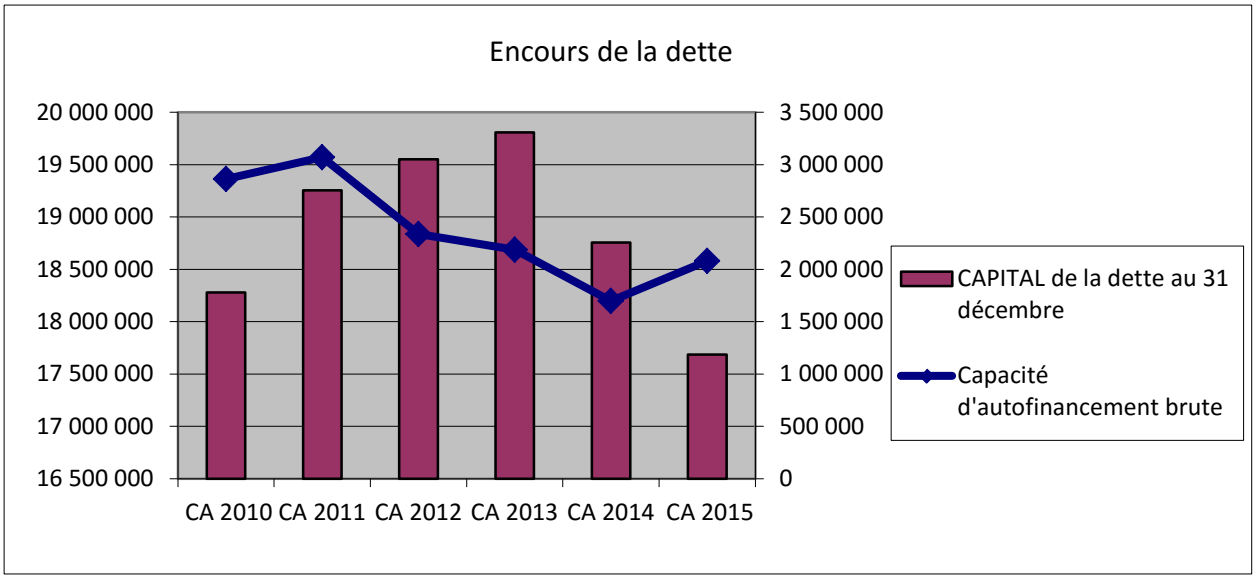

L'investissement communal, résultat final

Libellé	BP 2015	CA 2015 (Prévision)	Reports ou Restes A Réaliser 2015 *Repris sur le Budget 2016*	CA 2015 (Prévision) *Réalisé + Reports*	% Exécution *(Avec Reports)*
Total des dépenses réelles d'équipement * Hors DM (5 997 888)	6 418 217	3 053 612	1 835 724	4 889 336	***76,18%***

Libellé	BP 2015	CA 2015 (Prévision)	Reports ou Restes A Réaliser 2015 *Repris sur le Budget 2016*	CA 2015 (Prévision) *Réalisé + Reports*	% Exécution *(Avec Reports)*
Total des recettes d'investissement hors DM	4 279 173	3 704 606	630 000	4 334 606	***101,30%***

En conclusion

Les faits marquants de l'exercice budgétaire 2015

- Une forte baisse des dépenses de fonctionnement courantes de la Commune;
- Un investissement communal à hauteur de 4,9 millions d'euros (reports compris) sur des réalisations de proximité, dégageant un excèdent pour la section d'investissement;
- Une capacité d'autofinancement brute en hausse de 22,51 % portée à 2 millions d'euros soit une CAF nette d'un million d'euros.
- Une dette communale d'un montant de 17.647.000 € soit un coefficient de désendettement de 8 ans. Le désendettement génère une économie sur les frais financiers.
- Un excédent de fonctionnement de 890 675,62 € et un excédent d'investissement de 2.240.853,96 € réinjectés dans le budget 2016.

B – Les perspectives 2016

L'élaboration du budget primitif 2016 se base sur les enseignements tirés des exercices antérieurs, du contexte général fortement dégradé depuis plusieurs années et des ambitions du programme communal approuvé par les luziens et les luziennes en 2014.

La situation extrêmement saine de notre collectivité a permis l'élaboration de notre budget prévisionnel, sur la base des éléments suivants :

- Absence de hausse des taux d'imposition;
- Maintien du niveau de la dette communale en vue de continuer à réduire les frais financiers;
- Maintien d'un haut niveau d'autofinancement prévisionnel (1,7 millions d'euros) et d'une capacité d'autofinancement brute à 2 millions d'euros (1 million d'euros en vue de couvrir le remboursement des annuités en capital, 1 million pour financer les investissements);
- Les réalisations prévues dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement se déclinant sur la période 2014/2020 font l'objet d'un phasage et seront financées en partie grâce aux cessions à organiser dans le cadre de la gestion active du patrimoine.

Dans le détail, les grandes orientations suivantes vous sont proposées :

1 - Des dépenses communales en baisse tout en conservant un haut niveau de qualité de service public

Continuité dans la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement dont la baisse prévisionnelle est évaluée à environ 1 %.

Les charges à caractère général seront impactées par la baisse du coût de certaines matières premières (carburants …). Les variations à la hausse de certains postes budgétaires seront liées à la mise en place de nouvelles actions municipales (agenda 21, programme d'action culturelle, politique de redynamisation du commerce, développement des actions du service des relations extérieures) ou afin de faire face à des circonstances exceptionnelles (cas de la location des vestiaires modulaires pour la plaine Chantaco pour un montant prévisionnel de 57.000 €).

La politique d'achat public (adhésion au groupement d'achat public du gaz, de l'électricité, groupement de commande intercommunaux …) et la recherche systématique de pistes d'économies (réduction de la flotte de véhicules, rationalisation et renégociation des contrats suite à une remise en concurrence, négociation dans le cadre de la procédure des marchés publics adaptés …) génèrent des gains financiers significatifs.

Les concours financiers aux associations sportives, culturelles et environnementales, seront maintenus à leur niveau actuel. La création d'un « point d'entrée unique » afin de centraliser les demandes des associations (subventions, locaux, mise à disposition de matériel et de moyens divers, autorisations administratives réglementaires) permettra d'assurer une gestion unifiée, cohérente et globale des demandes du secteur associatif local.

Les subventions versées aux associations à caractère social restent stables et à un niveau élevé afin de pouvoir accompagner au mieux la politique à destination des personnes vulnérables ou en situation de précarité. Une vigilance accrue sera portée sur le dossier des «Lieux de Rencontre et d'Accompagnement (L.R.A)» suite au désengagement du conseil départemental des Pyrénées Atlantiques dans ce secteur. Dans le cadre de notre politique générale, et notamment à l'appui de notre dossier déposé auprès du fonds d'intervention et de soutien au commerce et à l'artisanat, nous continuerons d'accompagner les acteurs de l'animation de notre commune qui participent au renforcement de son attractivité dont l'office de tourisme, de commerce et de l'artisanat.

2 - Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel n'augmenteront pas cette année (croissance 0 %). Compte tenu des augmentations dues à des décisions extérieures à la collectivité (hausse des cotisations patronales, revalorisations des grilles indiciaires, impact de la réforme des rythmes scolaires), la réorganisation de notre administration municipale se continuera avec pour objectif un maintien d'un haut niveau de qualité pour notre service public. Cette réorganisation préserve les emplois directement au contact des usagers, privilégie la mutualisation des services et des compétences, la dématérialisation des procédures et le développement des services publics en ligne afin d'améliorer en continu le fonctionnement des services.

Différents groupes de travail ont été constitués sur des thématiques diverses et alimentent la réflexion afin d'optimiser la politique de gestion des ressources humaines. Les travaux visant à une refonte de l'accord d'aménagement et du temps de travail datant des années 2000 continuent en partenariat avec les représentants du personnel et les chefs de service, afin d'adapter les cycles de travail à la réglementation (harmonisation des règles…) et d'assurer l'adaptation des services aux demandes des usagers (horaires, services numériques...).

La politique de formation visant à accompagner l'évolution des parcours professionnels continuera de s'appuyer sur le centre national de la fonction publique territorial notamment grâce au plan de formation mutualisé (secteur littoral basque) ainsi qu' à un budget propre d'un montant de 35 000 € pour les autres actions spécifiques (utilisation de progiciels informatiques, permis et autorisations de conduite , bilan de compétences…).

Dans le cadre de son programme de promotion de la «qualité de vie au travail» pour lequel la Commune a perçu une subvention de 52.000 € du fond national de prévention en 2014, la commune continuera à développer des actions visant à assurer un accompagnement médical, une assistance psychologique voire sociale si cela s'avère nécessaire pour les employés communaux.

Le budget dédié aux transports sera revalorisé afin de mettre en place une indemnisation forfaitaire de déplacement pour les employés intervenants dans le cadre de l'entretien des locaux, les services scolaires et périscolaires et les nouvelles activités péri-éducatives (NAP) et qui interviennent sur plusieurs sites dans une journée de travail en utilisant leurs véhicules personnels. La Commune poursuivra sa prise en charge au titre du contrat de prévoyance collective à hauteur de 85 % soit environ 52.000 € cette année.

La politique de promotion des carrières des employés, basée sur le mérite et la valeur professionnelle, continuera par l'application des avancements d'échelon, de grade, la promotion interne et les nominations possibles après réussite à des concours.

Le budget des ressources humaines, quelques indicateurs de suivi

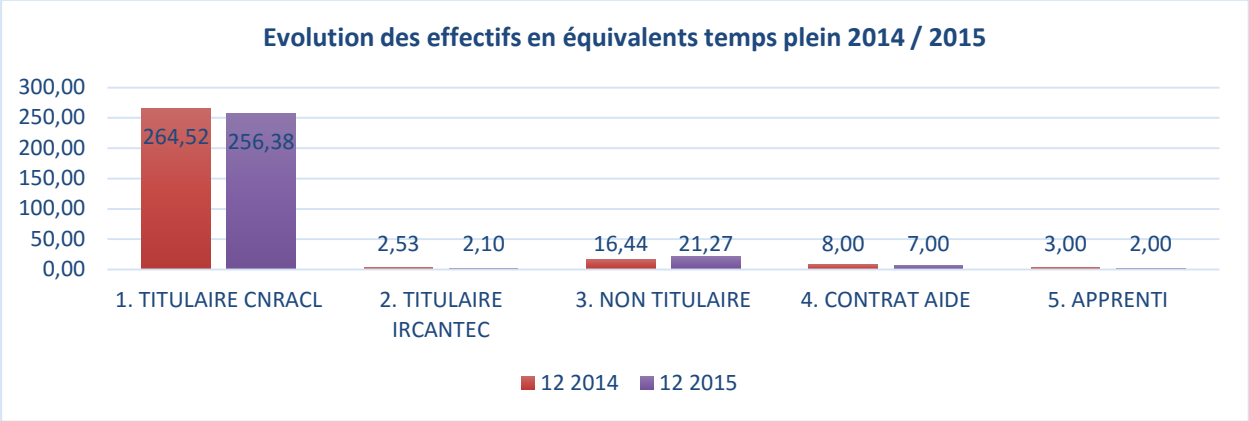

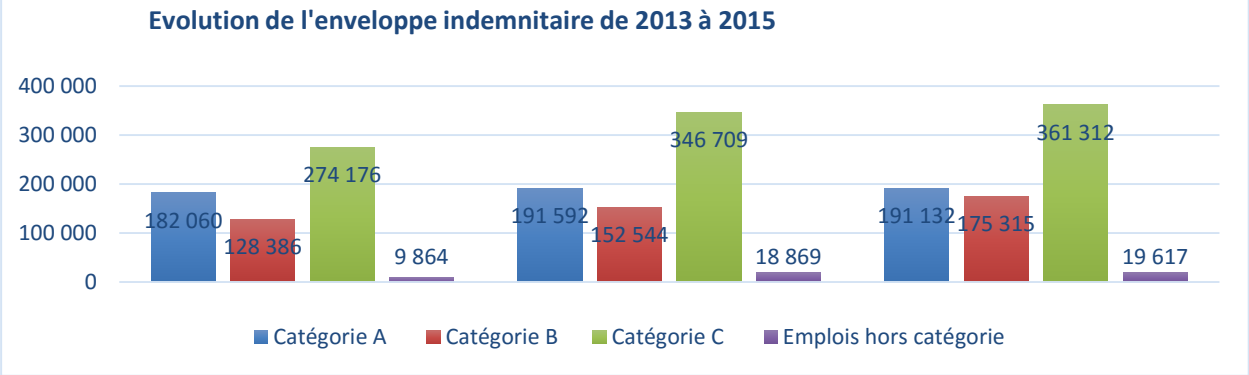

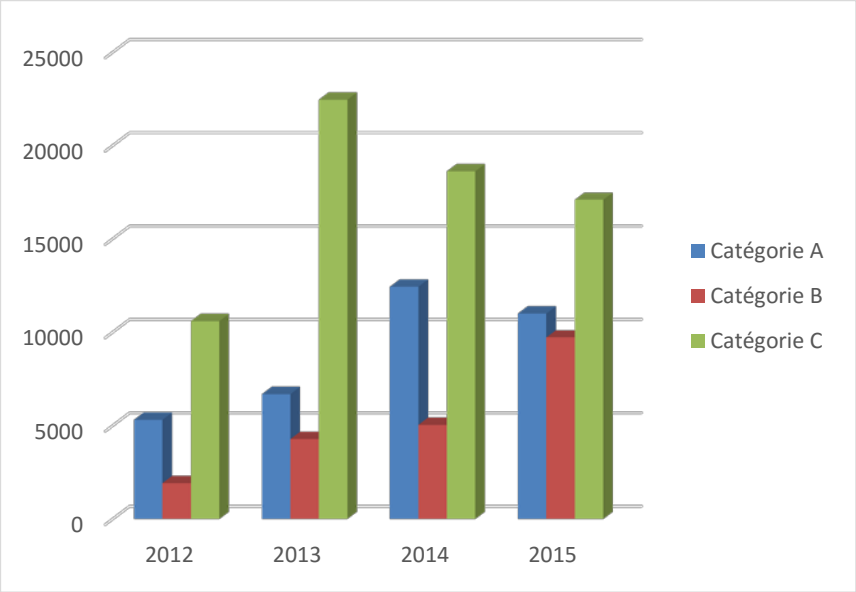

Evolution de la monétisation des comptes épargnes temps par catégorie entre 2012 et 2015

3- Les recettes communales

Dans le domaine de la fiscalité, il est prévu :

- Absence de hausse des taux communaux;
- Une revalorisation prévisionnelle des bases d'environ 2,5 % incluant la revalorisation forfaitaire de 1 % et l'intégration de nouvelles constructions de logements;
- Une correction de la base des valeurs locatives sera opérée afin de tenir compte du cas de la demi part supprimée aux veufs et veuves (800.000 € de baisse prévisionnelle de la base, retenue d'un montant estimé d'environ 80.000 € opéré sur les centimes additionnels versés à la Commune au mois de décembre 2016);
- Un maintien de l'intégralité des abattements actuellement en vigueur pour les habitants en résidence principale (abattement général à la base de 15 %, abattement pour charges de famille avec le taux maximum : 20 % pour les deux premières personnes à charge et 25 % à partir de la 3ème personne à charge, abattement au profit des personnes handicapées ou invalides : 10 % de la valeur locative). Pour rappel, certaines communes ont supprimé ces abattements afin d'augmenter leurs recettes fiscales.

Dans le domaine des recettes communales, il est prévu :

- la baisse de la dotation globale de fonctionnement (environ 460.000 €).

  Pour mémoire, cette recette évolue de manière défavorable depuis 2011. La baisse est très fortement marquée depuis l'année 2014 avec une perte cumulée d'environ un million d'euros.

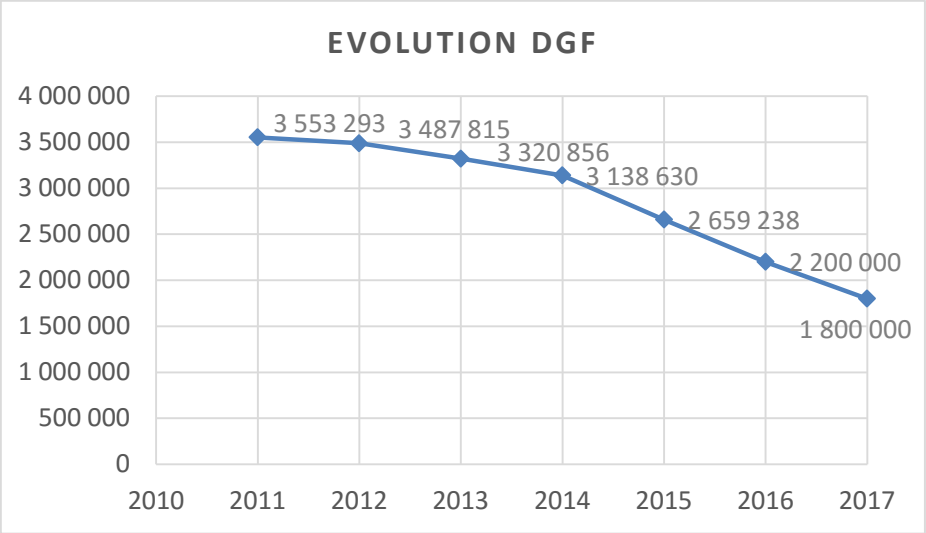

- Les recettes dites «internes» feront comme chaque année l'objet d'une évaluation sincère et il est prévu une légère hausse des droits de mutation et des recettes de stationnement. Compte tenu de l'exercice budgétaire précèdent et malgré des indicateurs favorables, les produits du casino seront revus en forte baisse.

- Le fond d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires s'élèvera à environ 37.000 €. Il ne couvre toutefois pas le coût global de mise en œuvre de la réforme qui est de 117.000 €/an.

- Dans le cadre de la gestion active du patrimoine communal engagée depuis plusieurs années, la commune sera susceptible de céder des biens considérés comme improductifs voire coûteux en entretien et peu nécessaires à la mise en œuvre de nos missions de service public afin de financer le plan pluriannuel d'investissement. Pour l'année 2016, suite au projet du groupe Thalazur d'engager un programme de rénovation et de travaux d'envergure à l'horizon 2018 sur l'ensemble immobilier de «La Pergola», la commune devra envisager une cession d'une partie des murs selon des modalités qui restent à déterminer. La commune procédera enfin à la conclusion d'un bail emphytéotique au profit de l'Office 64 de l'Habitat sur les deux anciens logements de fonction situés dans l'immeuble Garrouteigt.

4 - La dette communale et l'autofinancement

En matière de gestion de la dette, la Commune continuera sa stratégie de désendettement en vue de réduire les frais financiers. L'inscription d'un emprunt d'équilibre sera toutefois fois nécessaire afin d'équilibrer la section d'investissement. La dette communale, en l'absence de contraction d'un nouvel emprunt, serait de 16.600.000 € au 31 décembre 2016.

En matière d'autofinancement, nous visons un montant d'autofinancement prévisionnel à hauteur de 1,7 millions d'euros et une capacité d'autofinancement brute à 2 millions d'euros (1 million € en vue de couvrir le remboursement des annuités en capital, 1 million pour financer les investissements).

L'exécution budgétaire devra permettre de tendre vers un maintien d'une capacité de désendettement élevée.

C - L'investissement 2016 : 8 millions d'euros programmés

1 – Au titre des autorisations de programmes et crédits de paiement pour la création de nouveaux équipements publics, l'aménagement urbain, la réhabilitation des espaces publics et des bâtiments existants :

- Opération de réaménagement des bâtiments scolaires de l'ancienne école maternelle Urdazuri. L'avancement des travaux est conforme au planning en vue d'une livraison en juin 2016. Des locaux situés dans les anciens logements de fonction restent à attribuer afin de finaliser le programme;

- La participation aux programmes de constructions de logements sociaux (3 %) et le portage du programme de renouvellement urbain du quartier Fargeot. La commune continuera d'accompagner et de favoriser la production de logements sociaux. De nouvelles préemptions seront mises en œuvre et la Commune continuera de rechercher activement les possibles opportunités foncières;

- Création du Pôle Culturel sur le secteur d'Harriet Baita. La mission de définition du programme débutera début mai et devrait déboucher sur le lancement du choix de la maîtrise d'œuvre au second semestre 2016.

- Aménagement du secteur de projet «Ilot Foch». La phase de concertation sera finalisée au premier semestre 2016 et débouchera sur le lancement de la procédure d'aménagement d'ici à la fin de l'année. Dans la droite ligne de ce programme, une étude d'aménagement pour le secteur de la Place Louis XIV sera lancée.

- Extension du Gymnase «Ravel», création du centre de loisirs au pôle petite enfance à Ichaca, extension des locaux de Ur Yoko. Les phases de concertation avec les usagers sont en cours ou ont été finalisées et nous restons dans l'attente de l'avis des services de l'Etat (Direction départementale des territoires et de la mer) sur l'impact des prescriptions du plan de prévention des risques afin de finaliser définitivement ces programmes.

- Les travaux de confortement des falaises: finalisation de l'étude de danger puis des études environnementales pour le secteur d'Erromardie afin de réaliser les travaux de confortement du perré. La finalisation de la stratégie de gestion du trait de côte définie au niveau de l'Agglomération Sud Pays Basque, la réalisation d'une étude d'aménagement sur le secteur Nord de Saint Jean de Luz dans le cadre d'un appel à projet du groupement d'intérêt public littoral aquitain permettra d'abonder le dossier de la Commune afin de renforcer sa défense contre la submersion marine et financer le programme d'actions.

- Rénovation du Fronton municipal. La première tranche (réfection du mur de frappe) sera terminée courant avril 2016 et les travaux de rénovation des gradins, de l'aire de jeu débuteront sur l'arrière-saison afin de ne pas pénaliser les utilisateurs.

2- Au titre des investissements pour l'amélioration de notre patrimoine et de notre cadre de vie :

- Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) sur la voirie communale, les bâtiments communaux (sportifs, culturels et administratifs…). Ce programme est l'occasion d'opérer de manière globale la rénovation et la mise aux normes de nos installations;

- Réalisations des travaux d'embellissement et d'amélioration qualitative des espaces publics. Dans le cadre de l'étude sur la signalisation et la signalétique des commerces, définition et mise en œuvre d'un plan d'actions. Renouvellement des équipements d'éclairage public, création et reprise d'espaces verts, du mobilier urbain et réhabilitation des aires de jeux, équipement en toilettes publics automatiques. En partenariat avec le syndicat Bizi Garbia, la commune continuera son programme d'enfouissement des containers enterrés et semi enterrés pour le secteur de La Pergola et dans le centre historique. La livraison de la résidence des Erables sera accompagnée de la requalification des espaces publics sur l'ensemble de la zone (réfection des placettes, mise en accessibilité des espaces publics …).

- La participation de la commune aux travaux d'enfouissement des réseaux du syndicat départemental d'énergie des Pyrénées Atlantiques (secteur de Sainte Barbe) et au renforcement des défenses incendies ;

- L'équipement des services municipaux afin de les doter de moyens modernes de fonctionnement : renouvellement et modernisation du parc de véhicules, développement des services numériques (site internet, dématérialisation des procédures, développement de nouveaux moyens de paiement et gestion électronique des documents …).

- Les travaux de modernisation des écoles visant à améliorer l'efficacité énergétique (étanchéité, menuiserie, électricité); l'accès aux services numériques (déploiement de la fibre et raccordement, PC et tableaux interactifs); la mise aux normes des installations notamment des cuisines satellites des groupes scolaires; la mise en accessibilité des écoles.

III - Les orientations par politiques publiques : Assurer un haut niveau de qualité pour des services publics de proximité

Durant cette année 2016, la Commune continuera à mettre en œuvre son projet dans un environnement institutionnel mouvant et un contexte national troublé. Notre Commune reste pour ses habitants l'échelon de « référence », celui qui caractérise un service public local de proximité qui sait faire preuve au quotidien d'une écoute attentive et d'efficacité.

2016 : nos actions

Pour ce chapitre, je vais passer la parole aux adjoints, dans le cadre de chacune de leur délégation.

M. Irigoyen

• **Logement, cadre de vie et habitat, se loger à chaque étape de la vie** :

Le logement, «fil rouge» de notre mandat, bénéficiera une nouvelle fois de notre investissement avec une détermination sans faille. Notre Commune dépasse actuellement les 18 % de logements sociaux. Compte tenu des efforts portés en matière de production de logements sociaux dans le cadre de l'engagement triennal, la commune restera donc exonérée des pénalités de la loi de solidarité et de renouvellement urbain.

A ce titre, la Commune continuera de favoriser des opérations :

- Par le financement des opérations mixtes à hauteur de 3 % ;
- En continuant le travail de veille foncière afin de rechercher toute opportunité utile au développement d'opération immobilière sociale. Le cas échéant, sur le modèle de la préemption nouvellement engagée en cours sur le secteur du quartier Fargeot, nous ferons appel à l'établissement public foncier local afin de participer au portage foncier des projets;
- En cédant des biens communaux, non utiles au bon fonctionnement de nos services publics, comme les anciens logements de fonction situés dans l'immeuble Garrouteigt dans le cadre de baux emphytéotiques.

La commune participera au financement de l'opération de réhabilitation engagée par l'Office 64 de l'Habitat sur le quartier d'Ichaca estimée à ce jour à 10 millions d'euros et dont le plan de financement est aujourd'hui bouclé. Au-delà des travaux de rénovation et de l'objectif d'efficacité énergétique, il s'agit d'une amélioration qualitative des logements, des espaces publics environnants et donc de la qualité de vie du quartier et de ses habitants.

Sur le secteur Urdazuri-Fargeot, la restitution de la mission d'expertise urbaine qui a permis une meilleure connaissance du bâti du quartier et la réalisation de l'étude sociologique, déboucheront sur un programme de renouvellement urbain intégré dans le futur plan local d'urbanisme à l'appui de nos demandes visant à favoriser la production de logements.

La procédure de révision générale du PLU devrait être finalisée fin 2016 (adoption du plan d'aménagement de développement durable à la fin du premier semestre) et intégrera les dispositions du plan de prévention des risques inondation ainsi que du plan de prévention des risques de submersion marine actuellement en cours de révision. Nous sommes à ce jour en attente d'un positionnement des services de l'Etat.

Le projet d'aménagement du secteur de projet «Ilot Foch» fera quant à lui l'objet d'une concertation publique dans le courant du premier semestre 2016, permettant de finaliser les orientations d'aménagement et de valider le montage opérationnel dans ce secteur stratégique de la ville. Le second semestre, verra débuter l'étude de programmation en vue de l'aménagement du secteur de la Place Louis XIV, ce qui permettra d'assurer une cohérence d'ensemble à l'aménagement du secteur du centre-ville.

La réalisation des aménagements urbains afin de requalifier l'espace public portera cette année :

- Sur le réaménagement du secteur autour de l'ilot des Erables (places et placettes, voiries et mobilier urbain);
- Le programme d'enfouissement des réseaux continuera avec le traitement de la rue de Sainte Barbe;
- Dans le cadre de l'Ad'AP de la Commune, le programme de voirie se poursuivra par la réfection des trottoirs et chaussés, des arrêts de transports en communs;
- Le programme de réfection des aires de jeux prévoit la fin de l'aménagement de l'aire de la Nivelle, le remplacement de l'ensemble des jeux situés sur la colline de Sainte Barbe, dans le parc Ducontenia et à la Villa Sagardian.

Dans le cadre du stationnement, la Commune poursuivra son programme de modernisation des horodateurs et des outils visant à faciliter le paiement (paiement dématérialisé), la géolocalisation des places de stationnement et le développement des bornes d'arrêt des stationnements minutes. Une étude complémentaire en vue d'adapter l'actuel plan de circulation est lancée afin d'étudier les flux de circulation, de réaménager la zone de stationnement payant.

Enfin, et afin de mieux appréhender son avenir, la Commune participera à la finalisation de l'étude sur la « stratégie de gestion du trait de côte » portée par l'agglomération Sud Pays Basque en vue de définir les scénarii de gestion de son espace littoral. En complément et dans l'hypothèse ou notre dossier est sélectionné suite à l'appel à projet porté par le groupement d'intérêt public Littoral Aquitain, la commune lancera une étude de définition sur un programme d'aménagement de la frange littorale sur le secteur Archiloa – Erromardie – Acotz – Cenitz.

Mme Garramendia

•Action sociale, renforcer les solidarités

Le contexte général nous impose cette année encore une attention toute particulière pour les plus fragiles par le biais de l'intervention du Centre Communal d'Action Social. De nombreuses manifestations seront organisées afin de toucher un public large notamment dans le cadre de la semaine bleue, les journées du réseau santé mentale…

Le CCAS assistera les personnes isolées et les familles en situation de vulnérabilité et de précarité dans ses interventions en lien avec l'accompagnement, l'insertion et le suivi des bénéficiaires du RSA isolés, l'aide sociale légale (APA, MDPH, etc), l'aide sociale facultative renforcée aux familles (classe de neige, aide au paiement des cantines, les secours financiers, les aides au transport, le dispositif de téléalarme, etc).

Le service de portage de repas à domicile sera modernisé avec l'acquisition d'un nouveau véhicule et une gestion dématérialisée du dispositif (stock, facturation).

Nos aînés seront une nouvelle fois accueillis au sein du club Lagun Artean avec un programme d'animations et de sorties renouvelé (visites, sorties et spectacles). Le dispositif des visites des bénévoles et le programme d'aide aux petits travaux avec l'association Horizon est maintenu afin de continuer à tisser le lien social et lutter contre l'isolement du à la vieillesse. Les ateliers de diététique, de prévention des chutes et les cours de gymnastiques continueront d'être programmés compte tenu de leur utilité et de leur succès.

Après l'introduction l'année dernière de la Mutuelle Sociale (Opération «Ma Commune, Ma Santé»), la Commune lancera les rencontres intitulées les «cafés des aidants».

Le groupe de travail «Observer, Prévenir, Agir» intervenant dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes organisera des actions dans le cadre de la journée de la femme, et de la journée nationale contre les violences faites aux femmes. Le lieu d'accueil V.I.E continuera de recevoir et accompagner les victimes.

Le Centre Social Sagardian, partenaire privilégié de la Commune et du CCAS, sera accompagné dans ses actions en direction de l'enfance et de la jeunesse et soutenu plus particulièrement dans ses actions en vue de lutter contre « les vulnérabilités ». L'arrêt du subventionnement des « Lieux de Rencontre et d'Accompagnement (LRA) par le conseil départemental ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'accueil et de l'écoute des publics fragiles. Ainsi, notre commune participera à l'élaboration du nouveau projet du centre social mettant en avant la complémentarité entre les intervenants sur les thématiques de la vulnérabilité et de la précarité.

Les travaux de réhabilitation entrepris au pôle précarité d'Harriet Baita permettront aux partenaires historiques de notre Commune de bénéficier de locaux adaptés et plus fonctionnels. Les associations caritatives interviennent bien souvent au-delà de Saint Jean de Luz et rayonnent sur le bassin de vie Sud Pays Basque, elles continueront à recevoir tout le soutien financier et logistique nécessaire à l'accomplissement de leurs missions.

M. Badiola

•Sport santé, Sport pour tous

Le développement des pratiques sportives pour tous les publics reste au cœur de notre politique. Si en 2015, nous avons inauguré les sièges du Saint Jean de Luz Olympique et de l'Arin Luzien, les travaux concernant le club d'aviron Ur Yoko n'ont toujours pas obtenu les autorisations administratives sollicitées pour cause de révision du plan de prévention des risques du littoral. Nous maintenons cependant notre objectif de réhabilitation et d'extension de cet équipement.

La rénovation du fronton municipal a débuté courant 2015 et les travaux de reprise du mur de frappe seront finis d'ici avril 2016. Après une pause estivale, la rénovation des gradins, de l'aire de jeux et des abords sera réalisée à partir d'octobre dans le but d'ouvrir cet équipement au public.

Afin de promouvoir la pratique du sport pour tous :

- La ville inaugurera la première partie de son parcours santé et d'agrées sur l'espace public en mai 2016;

- Création d'un nouveau poste au sein du service des sports afin de développer la politique de « sport bien-être » : développement des pratiques sportives autour des parcours; création d'une école multisports afin de proposer des activités pour les très jeunes et d'accompagner des groupes d'adultes / seniors. Des recherches de financement seront engagées auprès de l'Agence Régionale de Santé et la caisse d'allocation familiale. Un travail de mutualisation de nos structures de loisirs actuelles (club Donibane / club ado) sera engagé afin d'obtenir une labellisation globale «Accueil de loisirs sans hébergement» et des financements CAF.

- La ville accompagnera toutes les manifestations sportives (sur les volets administratif, logistique, financier, les dotations..) organisées par les associations et organisera en direct avec la collaboration des associations concernées les foulées luziennes, la marche à suivre, les traversées de la baie, les internationaux de cesta punta;

- La ville mettra bien entendu à disposition ses équipements sportifs tant pour les entraînements et la pratique du sport scolaire que pour les compétitions et tournois. Suite à l'effondrement d'un des murs des vestiaires des terrains de sport de la plaine de Chantaco, des installations provisoires modulaires seront installées afin de permettre l'accueil des clubs utilisateurs, dans l'attente d'une reconstruction de ce bâtiment. La mise aux normes des installations se poursuivra cette année plus particulièrement avec le Jai Alaï.

Suite au renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de notre Piscine Sports Loisirs, des travaux de remise à niveau de l'équipement seront engagés en partenariat avec le nouvel exploitant Equalia (bassin, installations techniques, réaménagement du hall d'accueil…). Le programme d'activités sera étoffé afin d'accompagner la nouvelle dynamique née du changement d'exploitant. Nous continuerons de soutenir le club «Urkirolak» et en particulier son école de natation avec la prise en charge financière des créneaux d'entrainements et de compétitions.

M. Colas

• Le développement durable, pour un développement harmonieux et équilibré du territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de développement durable et dans la perspective de la labellisation «Agenda 21», notre politique de développement durable s'appuiera sur une série d'actions ou d'initiatives locales et se déclinera autour de 3 axes :

- Développer les animations et conforter le Jardin Botanique comme outil de notre politique de développement durable : poursuivre l'offre en ateliers de jardinage au naturel, en partenariat avec Bizi Garbia et Bil Ta Garbi ; mettre en œuvre des travaux de rénovation et améliorer l'accueil du jardin en créant un coin de convivialité, en développant la boutique avec un mobilier adapté et une offre de café, de cartes postales et de graines ; poursuivre les relevés polliniques pour le Réseau National de Surveillance Aérobiologique ; accueillir les journées nationales techniques du réseau Jardins Botaniques de France (JBF) et des pays francophones, avec la participation de JBF et des Amis du Jardin botanique littoral Paul Jovet ; améliorer la promotion du jardin botanique auprès d'un large public, par exemple à l'occasion de la chasse aux œufs de Pâques organisée par l'Office de tourisme, de commerce et de l'artisanat, l'accueil de spectacles pour les scolaires et la diffusion du programme pédagogique du jardin auprès des écoles du département ; formation des agents du jardin botanique aux techniques de jardinage et aux politiques de gestion des milieux naturels du littoral afin de les conforter dans leur rôle «d'ambassadeur»;

- Participer à la gestion des espaces et à la mission d'éducation environnementale : poursuivre la gestion des milieux naturels dont le site pilote d'Archilua et améliorer l'accueil du public ; proposer aux écoles luziennes l'accompagnement des services municipaux en vue de l'obtention de l'agrément Eco-école ; labellisation des visites guidées du littoral dans le cadre de la mise en œuvre du label Pays / Ville d'arts et d'histoires ; poursuivre la coopération avec Adeli afin de favoriser l'insertion sociale de publics en difficulté, à travers des actions d'entretien du jardin et sur les espaces naturels ; coopérer avec Le Sélect par l'animation d'ateliers scolaires et grand public lors de certaines diffusions de films ; coopérer avec Itsas Begia pour la mise à disposition d'espèces végétales entrant dans la construction navale traditionnelle; organiser avec Bizi Garbia une journée de sensibilisation à la réduction des déchets verts et au passage au Zérophyto.

- Promotion du développement durable au sein des politiques publiques communales : renforcer la communication sur l'utilisation des vélos électriques dans le cadre du plan de déplacement de l'administration et promouvoir ce mode de déplacements au travers d'animations vis-à-vis du grand public ; sensibiliser les divers occupants des bâtiments publics (employés, associations …) aux gestes de gestion responsable des locaux (économies d'énergie, d'eau, tri des déchets…); encourager les associations recevant des subventions de la mairie à mettre en place des actions et manifestations durables; mise en place de verres réutilisables lors des fêtes de la Saint-Jean et autres manifestations et promotion des doggybags dans les restaurants ; participation aux manifestations nationales: semaine du développement durable, Rendez-vous aux jardins, journées du patrimoine…; encourager les services à développer un volet gestion durable et concertation dans leurs actions : par exemple un concours photos le long du littoral de SJL et de Guéthary afin de recueillir les regards portés par les habitants sur ce territoire.

Dans le cadre de l'accompagnement des mobilités douces, la Commune participera au nouveau projet de Véloroute initié par le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques et à l'appel à projet pour la mise en place du «Bike Lock Cloud Project».

Mme Arribas

•Petite enfance et jeunesse, l'enfant au cœur de notre action

Le pôle «petite enfance» situé à Ichaca est devenu le véritable lieu « ressources » pour les familles. Nous continuerons de développer la communication sur le guichet unique et les actions partenariales (conférence, animations, coordination…).

Le programme d'animation composé d'activités variées jouera la complémentarité avec la médiathèque pour étoffer l'offre de la ludothèque avec des prêts de livres et de jeux aux familles.

Les quatre regroupements annuels encadrés par la CPAM se dérouleront au pôle et permettront l'accueil des futurs parents souhaitant être informés sur le parcours de soins, les congés de maternité et de paternité, les prestations familiales et les modes de garde.

Le déroulement des journées départementales des familles (semaine du 30 janvier au 6 février) avec une série de conférence et la programmation des journées de la petite enfance durant la semaine du 17 au 21 mai sur le thème de la musique complètent un programme varié.

Les travaux d'extension du Pôle «Petite Enfance» seront lancés durant le second semestre 2016. Nous restons dans l'attente de l'avis de la DDTM sur la compatibilité du projet proposé avec les règles en cours de définition du plan de prévention des risques. Le cas échéant, une adaptation du projet sera effectuée en accord avec les partenaires (Sagardian, AAFS …).

Le Service public de l'Orientation, pour lequel nous sommes labellisé devrait évoluer suite à la réforme de la formation professionnelle. Candidat à la labellisation «Espaces Métiers Aquitains porté par la Région Aquitaine», la commune (si elle est retenue) pourra ainsi continuer d'assurer un premier niveau d'accueil et d'information, faciliter l'accès à l'information et l'orientation, faire découvrir des secteurs et des métiers ignorés, stimuler l'envie de formation…

Les actions phares en matière de jeunesses seront renouvelées compte tenu de leur succès: les animations durant les périodes de vacances scolaires (jeux gonflables, ultrapark…), les aides aux jeunes (bourse initiative et coup de pouce au permis), opération job d'été, cours d'été, journée de prévention santé les 3 et 4 mars sur le thème des dangers du cannabis , l'utilisation du téléphone portable et les réseaux sociaux, concours de scénario et participation au Festival International du Film, journées d'information sur le baby-sitting, participation à Halloween ainsi qu'une série de journées à thème sur la vie étudiante, l'Europe… Nous fêterons les 15 ans de «l'espace jeunes».

Des permanences Adoenia (Maison de l'adolescence) auront lieu une fois par mois à Saint Jean de Luz afin de développer la prévention en direction des jeunes et le soutien à la parentalité.

Un rapprochement sera opéré entre le club ado et le club Donibane en vue de mutualiser les effectifs d'encadrement, d'harmoniser l'offre en fonction des classes d'âge et de développer une école multi sports sous forme d'ALSH.

En matière scolaire, suite au retour d'expérience des deux premières années et à l'enquête satisfaction réalisée auprès des parents, les actions proposées dans le cadre des nouvelles activités péri-éducatives (NAP) évolueront afin de diversifier l'offre tout en maintenant sa qualité.

Les travaux de réaménagement de l'ancienne école Urdazuri seront achevés et les locaux livrés en juin 2016.

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine communal, une série de travaux d'amélioration des locaux scolaires (électricité, peinture, menuiserie) et le programme de renouvellement d'équipements (tableaux numériques, PC…) seront réalisés.

M. Etcheverry

•Action culturelle, élargir notre offre aux luziens et innover

Suite aux «Assises de la Culture», la politique culturelle sera mise en œuvre sur la base du double objectifs de mettre en place les conditions favorables à la création et à la diffusion, toute l'année, d'événements culturels éclectiques et innovants et d'en faire un levier de l'attractivité de la ville.

Les quatre axes d'intervention prioritaires seront déclinés dans nos actions :

- Axe A : Renforcer les offres existantes et les coordonner
- Axe B : Affirmer une identité culturelle et patrimoniale forte
- Axe C : Développer des réponses pour l'ensemble de la population
- Axe D : Proposer une offre de service lisible et tout au long de l'année

Tous les grands champs de l'action culturelle seront ainsi concernés par la déclinaison du plan d'actions : la lecture publique (développement des actions en direction de la jeunesse et hors les murs, réseau de lecture publique, festival de contes, heure contée club de lecture, rencontre d'auteurs, développement des services numériques …) ; le patrimoine suite à l'obtention du label Ville d'Art et d'Histoire obtenu le 25 mai 2015 (déclinaison d'un programme de visites labellisées , création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dans l'ensemble conventuel des Récollets ; développement des arts plastiques (ateliers d'artistes, investir l'espace public…); développer les spectacles de rues et accompagner les pratiques amateurs.

Les associations disposeront cette année encore d'un fort soutien logistique et financier afin d'organiser leurs manifestations.

L'étude de programmation du «Pôle Culturel» d'Harriet Baita sera finalisée au second semestre 2016 afin d'offrir un véritable lieu de création, d'apprentissage et de diffusion pour le spectacle vivant.

L'école de musique diversifiera son offre d'enseignement pour les enfants et les adultes. Il s'agit pour l'équipe pédagogique de développer la pratique musicale en milieu scolaire (orchestre à l'école, intervention d'un professeur de chant pour la préparation du concert de fin d'année) , développer la pratique collective et l'orchestre (projet de création d'un orchestre de l'école, stage d'orchestres, regroupements et auditions), développement du chant choral , renforcement des musiques actuelles en partenariat avec les structures existantes ,

Dans le cadre du conventionnement avec la scène nationale de Bayonne, 8 spectacles seront à nouveaux proposés dans le domaine du théâtre, de la musique, du cirque ou de la chanson.

La commune participera aux festivités organisées à l'occasion de DONOSTIA 2016 par l'accueil de deux étapes de la marche «Bidea» en octobre 2016.

Enfin, dans le cadre de la promotion de la langue basque, la Commune signera un «contrat de progrès» en vue d'encourager la pratique et l'utilisation de la langue basque dans la vie municipale et les services municipaux.

M. Soreau

•Conforter l'économie, créatrice d'emplois, le tourisme, le commerce et l'animation

Dans le cadre de la stratégie de redynamisation du commerce de centre-ville, et à l'appui du plan FISAC, les actions proposées sur la base du partenariat entre la Commune, l'Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat viseront à :

- Moderniser les entreprises existantes : soutien financier à la mise en accessibilité commerciale, valoriser les façades des commerces, valoriser les vitrines des commerces vacants ;
- Améliorer le cadre dans lequel s'exerce les activités de proximité : amélioration de la signalétique de commerce de centre-ville (étude, matériel de signalétique) ;
- Favoriser la structuration des associations de commerçants : création d'un site web et opportunités e-commerce, mise en place d'animations, opérations de communications ;
- Coordonner les acteurs : création d'un poste de manager de centre-ville ;
- Proposer une offre innovante : dans le cadre de l'observatoire du commerce, création d'outil d'aide au management du commerce, montage d'une opération balises e-beacon et mise en place de nouvelles actions de fidélisation ;
- Améliorer l'offre commerciale : diversifier l'offre commerciale de centre-ville ;

Développer l'attractivité de notre commune et contribuer au développement de ses activités commerciales et artisanales reste l'objectif principal de l'OTCA qui s'appuiera sur son observatoire du commerce, véritable d'outil d'aide à la décision, assisté en cela par la CCI Pays Basque et l'Agglomération Sud Pays Basque : études sur le recensement et le niveau de diversité de l'offre commerciale, mise en place d'un panel de commerçants pour le suivi des chiffres d'affaires et des tendances, suivi des comptages piétons, identification des locaux vacant…

Le respect de la charte d'occupation du domaine public fera l'objet d'un suivi strict afin d'améliorer la qualité de l'environnement commercial et l'accès aux piétons.

L'existence du droit de préemption en matière de baux commerciaux permettra à la commune d'intervenir pour la préservation de la diversité du commerce et de l'artisanat dans le périmètre sauvegardé. En partenariat avec l'Agglomération Sud Pays Basque et dans le cadre de l'observatoire du foncier économique, la commune poursuivra son travail de veille, voire de délégation de son droit de préemption urbain pour des opérations de développement économique.

La commune participera activement aux études majeures engagées par l'Agglomération dans le cadre du schéma de développement de l'activité commerciale; sur le projet de requalification urbaine des zones de Layatz et Jalday (Propositions d'orientations prioritaires de requalification urbain et déclinaison des actions pour la revalorisation de ces espaces économiques).

Le plan « Très Haut Débit » prévoit un déploiement du réseau de fibre optique « Orange » débutant durant le 1 er semestre 2016.

Au 1er janvier 2017, le transfert effectif de la « compétence tourisme » dans le cadre de la loi Notre a l'agglomération sud pays basque nécessitera pour notre office de tourisme, du commerce et de l'artisanat d'évoluer, tant dans sa forme juridique que dans la définition de sa politique d'animation et de soutien au commerce et à l'artisanat. Nous resterons particulièrement vigilants pour que la marque «Saint Jean de Luz» et le secteur du tourisme Luzien restent à l'avenir préservés.

Avec la cession envisagée d'une partie de l'ensemble immobilier de La Pergola, suite au programme de réhabilitation engagé par le groupe Thalazur, la Commune souhaite sur les salles conservées, créer un outil de développement à vocation économique afin d'accueillir des séminaires et des congrès dont les travaux seront financés intégralement dans le cadre de la cession. Une étude de définition en ce sens sera lancée à la fin du premier semestre 2016.

En matière d'animation de la ville, et sur la base des travaux de la commission extra-municipale, de nouvelles animations ou des améliorations des évènements existants seront proposées: fête de la mer, concours et manifestations autour de la gastronomie et des pintxos, marchés-animations à thèmes (printemps et hiver des restaurants, marchés animés par l'association slow food, pintxo poteo…), fêtes de la St Jean, fête du Thon.

Le programme d'animations autour des fêtes de noël évoluera suite au succès de l'hiver 2015 / 2016 (sapin de noël renouvelé, illuminations de la ville et notamment de la place Louis XIV et animations 3D, village de noël, projections).

Dans le cadre du soutien apporté par la commune aux manifestations, nous consoliderons nos partenariats afin de pérenniser des évènements comme le festival «Baleopop», les concerts d'été au parc Ducontenia qui ont rencontré un réel succès populaire.

Les fêtes de quartier (fêtes de la nivelle, fêtes d'Urdazuri, fêtes d'Acotz, fêtes du quartier Fargeot), symbole du dynamisme de notre tissu social, bénéficieront de notre soutien logistique et financier renouvelé.

M. de Lara

•La concertation et le dialogue : «Ecouter pour mieux décider»

Les actions déclinées ci-dessus seront menées avec toute l'écoute et le respect dû aux luziens et aux luziennes. Elu pour un mandat de six ans et dans un cadre démocratique moderne, il est utile et nécessaire de toujours entretenir le dialogue et de rester en phase avec nos concitoyens. La méthode déclinée dans le cadre des «Assises de la Culture» en 2015 et qui a débouché sur un programme d'action culturelle valide notre approche alliant tradition (réunions thématiques) et innovation (plateforme numérique).

La concertation organisée dans le cadre de l'aménagement du secteur de l'îlot Foch tiendra compte de notre souhait de co-construire un projet d'urbanisme durable.

Les traditionnelles réunions de quartiers et permanences des élus seront bien entendu renouvelées afin de maintenir une nécessaire proximité et de répondre de manière efficace et rapide aux demandes de nos concitoyens. En complément, le déploiement du système d'information géographique dans le cadre de la politique de proximité devra permettre de faciliter la relation usagers/administration et le traitement des demandes d'amélioration formulées de manière numérique pour des solutions bien concrètes et réelles.

M. le Maire

Ce moment de débat d'orientations budgétaires, couplé à celui concernant le compte administratif, permet de faire un point global sur la politique municipale. Je comprends que cela puisse être un peu long, mais je pense important de rentrer dans le détail. Je passe la parole à mes collègues qui le souhaitent.

M. Lafitte

Avant de commencer mon intervention, je souhaiterais rendre un hommage à la performance au niveau de la lecture publique : 73 minutes de lecture de documents, 41 minutes de lecture de M. le Maire, physiquement c'est déjà pas mal. Pour ceux qui ont lu, pour ceux qui écoutent, bien que le public soit quelque peu clairsemé ce soir, tout le monde a été attentif, il fallait le faire.

M. le Maire

On peut bien passer une heure, une fois par an, à être attentif sur un document important.

M. Lafitte

Oui mais à ce point? Je ne l'ai jamais vu aussi long ce document!

Je vais commencer mon intervention sur la forme.

Débat d'orientations budgétaires : j'ai cherché sur le Larousse illustré 2012 la définition du mot «orientation» : c'est une direction donnée à une action, à un ouvrage. Exemple : une orientation politique, c'est le cas de ce soir.

En l'occurrence, ce document de 20 pages, support d'un débat à venir, donne-t-il une direction, fixe-t-il un cap concernant la politique communale pour 2016?

Pour nous, il constitue d'abord et surtout un catalogue hyper détaillé des actions qui seront susceptibles- et le mot est important- d'être mises en œuvre en 2016. Il relève donc plutôt d'une déclinaison programmatique relativement indigeste qui, à ce niveau du détail donné, n'a que peu à voir avec la notion même d'orientation, de direction donnée à une politique.

Je ne peux m'empêcher de citer quelques exemples, au hasard des pages : *«Coopérer avec Itsas Begia pour la mise à disposition d'espèces végétales entrant dans la construction navale traditionnelle»*; je passe sur les œufs de Pâques; ces évidences assénées *«La ville mettra bien entendu à disposition ses équipements sportifs..»* : tiens, étonnant! Ces traits d'autosatisfaction pesants : *«La situation extrêmement saine de notre collectivité...»* : il est content celui qui a écrit cela, il est heureux ! Et ces réemplois d'opérations déjà engagées l'an passé : *«réaménagement des bâtiments scolaires de l'ancienne école maternelle Urdazuri...»*. Bref, que nous dit ce luxe de détails?

Tout simplement la nécessité de faire dense car il y a là, affichés, 8 millions d'euros pour l'investissement 2016! Question légitime : est-on dans de l'affichage ou seront-ils réellement consommés sur l'exercice budgétaire à venir?

On peut raisonnablement en douter à partir de deux éléments :

- L'an dernier, au budget primitif 2015, investissement budgétisé 6,4 millions d'euros / Réalisé sur le compte administratif 2015 : 3 millions d'euros (effectivement hors reports ou restes à réaliser). Soit moins de 50 % de l'investissement annoncé ont été réalisés en 2015! Sur 1 € investi, seuls 45 centimes l'ont été réellement! Et pourtant, le document relatif au DOB 2015 était aussi fourni en belles intentions que celui de cette année, sans oublier la même profusion de détails.

- Pour cette année 2016, en ce qui concerne les autorisations de programmes, éléments lourds et structurants dans un budget, il n'y a aucune opération nouvelle de nature à impacter significativement celui-ci au niveau de l'investissement. En effet, il s'agit de la fin d'opérations engagées précédemment (école maternelle Urdazuri...) ou la continuation d'autres (rénovation du fronton municipal...). Pour le reste, il s'agit d'études à engager (Ilot Foch, perré d'Erromardi, pôle culturel sur Harriet Baita...) ou d'opérations en «stand-by» (création du centre de loisirs au pôle petite enfance à Ichaca, extension des locaux d'Ur Yoko).

En ce qui concerne le 3 % de participation aux programmes de construction de logements sociaux, rappelons que son coût était estimé à 170.000 € sur le budget 2015 (à rapprocher des 440.000 € perçus par la Ville au titre de la sur taxation à 20 % des résidences secondaires)! Dans le 3 % ; rappelons que l'Agglomération abonde 30 %.

Pour ce qui ressort des autres actions publiques en directions des luziens, il ne nous semble pas que celles-ci soient particulièrement innovantes – bien que sur la partie «développement durable», cela s'affiche - ou budgétivores et il y a fort à parier que nous soyons dans les mêmes eaux qu'en 2015 au niveau du ratio budgétisé/réalisé en investissement 2016!

Il est, pour nous, clair que vous êtes d'abord sur une logique budgétaire purement comptable qui vise à diminuer à tout prix la dette et donc les frais financiers importants inhérents à celle-ci (1 million d'euros). Cet objectif, nous pouvons l'entendre, comme nous avons acté les contraintes extérieures budgétaires imposées. Nous avons également noté votre volonté de tenir les dépenses de fonctionnement, mais à 1,78 % d'augmentation vous pouvez, et devez, mieux faire encore quand l'inflation en rythme annuel est de 0 % (source INSEE). Donc 1,78 % c'est bien, mais ramenés au 0 % d'inflation, c'est moyen.

Par ailleurs, ce qui nous pose problème au niveau de ce DOB, c'est qu'il semble que l'investissement soit devenu une sorte de variable d'ajustement du budget et que, par une sorte de tentative d'enfumage, tout votre art consiste à le dissimuler : nous pensons que ces 8 millions d'euros affichés dans ce document ne seront pas réalisés pour une part importante dans votre exercice budgétaire 2016, comme cela a été le cas en 2015.

C'est pour nous une erreur stratégique d'impacter à ce point l'investissement public, quand on connaît - et vous n'êtes pas sans l'ignorer M. le Président de l'Agglomération - le rôle majeur de celui-ci dans la vie économique de la cité : activité des entreprises, emploi, pouvoir d'achat et bien-être de nos concitoyens, tous ces secteurs sont concernés par l'investissement public!

D'autre part, et l'expression fait sens ici, il y a pour la ville un retour sur investissement évident en termes de rentrées fiscales à tous les niveaux : taxes locales, droits de mutation, activité commerciale... Ce que l'on investit, on le récupère forcément d'un autre côté, on fait tourner la machine.

Certes, nous comprenons que le contexte budgétaire vous contraigne à «diminuer la voilure», mais vous avez bien compris que c'est le niveau de non réalisation de l'investissement - acté pour 2015 et anticipé pour 2016 - qui nous pose problème.

Et nous ne sommes pas les seuls à le penser : *«Une ville qui n'investit pas est une ville qui périclite»*. J'ajouterai *«ou qui investit trop peu»*. Ma source : Monsieur Peyuco Duhart, DOB 2015.

M .Etcheverry-Ainchart

Je prends le relais de M. Lafitte pour aborder l'angle plus spécifique de l'urbanisme et notamment du logement, étant donné qu'il s'agit à la fois de l'une de nos priorités et de votre dénommé «fil rouge».

Vos pistes pour l'avenir, ainsi formulées dans le chapitre «investissement 2016», sont apparemment triples.

D'abord, la désormais fameuse «gestion active du patrimoine communal», option qui pourrait être de bonne politique s'il s'agissait de biens véritablement inutiles, mais qui trop souvent concernent des biens fonciers ou immobiliers dont on ne devrait pas se dessaisir. Je pense bien sûr aux Erables, pour donner un cas récent, mais aussi bientôt en plein centre-ville dans un îlot qui a donné lieu à quelques indiscrétions cette semaine. Nous vous le disons depuis des années, à défaut d'aménagement par la commune elle-même, la solution est à la conservation de la propriété foncière et à la mise à disposition par baux emphytéotiques, comme vous comptez apparemment le faire au legs Garrouteigt. Mais partout ailleurs, votre vision de la gestion active du patrimoine communal est en complète contradiction avec votre surprenante, et pourtant belle, annonce de décembre dernier, où vous évoquiez la nécessité de programmes 100 % social à Saint Jean de Luz. Seul un projet communal, porté sur du foncier communal, permet de faire du 100 % social. Continuez à vendre, et vous vous condamnez à aggraver notre déficit de logements sociaux.

Cela m'amène à votre deuxième piste pour l'avenir, que vous baptisez de la formule équivoque *«d'accompagner et de favoriser la construction de logements sociaux»*, ce qui, si les mots ont un sens, signifie *«ne pas le faire nous-mêmes mais aider les autres à le faire»*. Et comme les autres, ce sont ces grands promoteurs privés dont l'objectif est précisément d'en faire le moins possible, cela revient à en rester aux misérables 30 % de logements locatifs sociaux, auxquels de plus en plus de programmes ne sont d'ailleurs plus assujettis du fait de la rareté croissante des grands parcelles constructibles et donc d'un nombre de logements souvent inférieur à dix. Faut-il donc attendre le vote du prochain PLU et une éventuelle élévation du taux, et voir Carmen, Alday ou d'autres, en profiter en attendant? La solution, mais elle demande bien plus de volontarisme que le vôtre, c'est d'être nous-mêmes à la maîtrise d'ouvrage, et non «d'accompagner ou de favoriser», par 3 malheureux % de subvention d'équilibre.

Mais pour cela, et c'est en théorie votre troisième piste, il faudrait récupérer la maîtrise foncière et cela passe par la préemption. Vous en parlez pour le quartier Fargeot, cœur de cible de votre projet de renouvellement urbain, et nous sommes d'accord avec vous sur cette priorité; mais non seulement il va couler de l'eau sous le pont de Ciboure avant qu'un nombre significatif de biens soient mis en vente dans ce quartier pour pouvoir en tirer un aménagement de zone cohérent, mais surtout cela ne doit pas signifier qu'il faille vendanger les autres opportunités de préemption dans la ville. Car, lorsque vous parlez de *«nouvelles préemptions à mettre en œuvre»* et de *«recherche active des possibles opportunités foncières»*, on a du mal à voir à quoi vous faites allusion. Faut-il vous rappeler les trois opportunités que nous vous avons reprochées ici même d'avoir laissé si aisément filer depuis le début de cette mandature? Peut-on oser parier davantage qu'un kopek sur une future préemption du côté du secteur de projet avenue Ithurralde? Ce que vous avez effectivement préempté jusqu'à aujourd'hui ne nous porte pas à être très confiant sur ce que vous préempterez à l'avenir.

Ces projets figurent dans le chapitre général des investissements 2016, donc quelque part au milieu des huit millions budgétés. Mais que retrouve-t-on maintenant dans le chapitre classé par politiques publiques, censé montrer plus concrètement ce qui est prévu cette année dans ce domaine du logement? Les mêmes orientations, en quasi copié-collé, ce qui d'un côté est rassurant en termes de cohérence, mais toujours bien faible et bien flou dans ce que l'on peut en attendre en termes de réalisations concrètes.

En tout et pour tout, hors la gestion active du patrimoine, deux lignes d'actions :

Les 3 % de financement des opérations mixtes : ok, mais est-il possible de garantir que des programmes privés de plus de dix logements seront annoncés pour cette année, et de prévoir une estimation du nombre de logements créés?

La veille foncière : ok aussi, mais, par définition, impossible de savoir si un bien intéressant sera mis en vente dans l'année. S'il n'y en a aucun, par définition toujours, pas de préemption.

Et c'est tout ce qui est annoncé dans le domaine du logement, et rien d'autre. Comme l'aurait dit Pascal il y a quelques années, «le chat est maigre». Si d'aventure il n'y avait ni programme immobilier significatif annoncé, ni opportunité de préemption, le fil rouge de votre mandat pour cette année tiendrait davantage du fil dentaire que de la corde à linge. C'est ce qui arrive quand on se contente d'accompagner l'initiative des autres, plutôt que d'être soi-même à l'initiative. Vous me direz que pour prendre l'initiative, il faut des sous et que les temps sont durs. Mais, à défaut de vouloir consentir un effort budgétaire dans ce domaine, ne nous dites pas de manière démagogique que le fil rouge de votre mandature est le logement; soyez honnête et dites-nous que votre fil rouge est la baisse de l'endettement.

Car en termes de financement de la politique du logement, la rédaction de vos orientations est à l'avenant du reste : dramatiquement faible. La majoration de la taxe d'habitation, qui est dans son esprit censée porter cet effort, figure même comme élément majeur du *«maintien de nos recettes»* qui *«associé à la faible progression des dépenses»* a entraîné *«une hausse de la capacité d'autofinancement et une baisse de la dette»*. En clair, au lieu de constater une augmentation des dépenses dans le domaine du logement ou de la préemption foncière à cette destination, vous arguez du fait que ce gisement fiscal vous a servi de variable d'ajustement budgétaire. Certes, une taxe ou un impôt ne peuvent être fléchés; mais il n'est pas interdit de respecter l'esprit de la loi. A moins de corriger le tir dans le prochain budget, il restera que cette mesure – à laquelle vous étiez de toute manière philosophiquement opposé – n'aura pas servi à ce pour quoi elle avait été imaginée.

Vous vous félicitez donc du fait que notre ville est riche, qu'il n'est pas besoin d'augmenter les taux d'imposition trop régulièrement pour maintenir son train de vie, mais ce confort budgétaire est loin d'être mis au service de ce supposé fil rouge qu'est le logement. Vous vous vantez d'un 18 % de logements sociaux, dont on ne sait pas trop de quelle source il provient, mais deux nuages énormes assombrissent ce constat par trop éclatant : d'abord, la gageure que représente la nécessité de continuer à produire du logement pour tous dans la ville, alors que le potentiel foncier constructible devient rare et toujours plus cher; non seulement on n'est pas près de parvenir aux 25 %, mais je ne donne même pas cher du simple maintien au niveau actuel. Deuxième nuage : le constat de l'élargissement toujours plus important du gouffre entre les niveaux de prix dans le parc social d'une part – qui sont déjà élevés mais au moins relativement accessibles –, et d'autre part les niveaux de prix qu'atteignent les nouvelles constructions dans le parc privé, gouffre qui fait que tout parcours résidentiel est grippé dans notre ville. On ne peut pas passer d'un type de logement, social notamment, au parc privé.

Alors je suis désolé de vous avoir infligé cette longue intervention, mais elle vous aura permis de comprendre pourquoi, encore une année de plus, nous ne partageons pas vos orientations dans ce domaine, pourtant censées avoir la même priorité pour nos deux groupes.

M. Vanderplancke

Je serai bref, même si je suis censé parler pour deux personnes ce soir puisque Mme Marsaguet n'est pas là.

M. le Maire, Mme Lacaze, Mme Arribas ont siégé en ma compagnie dans certains établissements du secondaire, et savent donc que mon expérience se réduit à ce genre de réunion, c'est la première fois que je participe à un débat d'orientation budgétaire. J'ai donc des questions à vous poser qui sont peut-être des questions de béotien. A vrai dire, j'avais préparé une série de questions concernant plutôt le compte administratif qui est le deuxième point de l'ordre du jour. Je ferai simplement quelques petites remarques et poserai quelques questions d'amateur, je ne suis pas un spécialiste et j'avoue que c'est assez indigeste.

Mes collègues d'Herri Berri ont fait remarquer qu'il y avait peut-être un manque d'ambition dans le programme que vous annoncez. Ce qui m'inquiète quelque peu, c'est que vous avez parlé de la nécessité d'un emprunt d'équilibre. Comparaison n'est pas raison mais, à l'échelle d'un établissement public tel qu'un lycée, quand on en est réduit à emprunter dès le début de l'exercice, c'est qu'on n'a pas de fonds de roulement. Dans vos documents, je n'ai pas trouvé ce fonds de roulement, il y est peut-être mais je vous avoue que j'ai du mal à le lire. Donc, je ne sais pas si la Ville est dans une situation si confortable que cela. Logiquement, on devrait pouvoir procéder à des emprunts pour investir si on avait un fonds de roulement suffisant. Je n'ai pas trouvé l'information dans la masse de documents que vous nous avez adressés : combien la Ville dispose-t-elle dans ses caisses, par exemple en décembre?

J'entends également M. Irigoyen évoquer dans son intervention l'Etablissement Public Foncier Local qui allait vous aider, comme cela a déjà été fait dans le passé, en prêtant de l'argent à la Ville pour faire des achats qu'ensuite elle lui rembourserait. Je n'ai pas réussi non plus à comprendre si, dans la dette telle qu'elle nous est présentée, l'aide de l'EPFL que vous avez reçue en 2015 était, ou non, incluse. Je trouve un peu léger ce document sur la dette, peut-être parce que je n'y connais rien, mais il y a un seul chiffre : on ne sait pas s'il y a un ou plusieurs créanciers. Ce n'est pas facile pour quelqu'un comme moi qui n'ai pas le temps, je suppose comme vous, de tout éplucher.

Troisième remarque : vous nous dites que la dotation globale de fonctionnement baisse, non pas cette année parce que le gouvernement socialiste était drastique, mais depuis 2011. Je pose une question d'innocent : dans les lycées, notre équation est simple puisque notre dotation baisse quand on a moins d'élèves. La dotation de la Ville ne baisse-t-elle pas car on a de moins en moins d'habitants? A ce moment-là, je retombe sur ce qu'ont dit mes collègues : votre politique du logement n'enrayerait-elle pas cette décrue démographique?

Mme Debarbieux

Concernant l'action sociale, vous annoncez un budget stable. Au regard d'une situation sociale qui ne cesse de se dégrader, vous êtes bien placé pour le savoir, cela se traduira, pour l'année 2016, même avec un budget social de haut niveau, par des arbitrages douloureux et indignes d'un pays riche comme la France.

Dois-je vous rappeler que cette année le département, version nouvelle majorité, a délibérément et brutalement fait le choix de supprimer le LRA (Lieu, Rencontre, Accompagnement), structure qui permet, grâce à l'accompagnement de professionnels, de donner un second souffle aux plus fragiles d'entre nous.

Il annonce également la fin de la gratuité des transports scolaires, ce qui mettra en difficulté le budget de nombreuses familles. D'autre coupes budgétaires concernant la précarité sont en train de se mettre en place.
Les conséquences de ces décisions se répercuteront sur le CCAS, c'est une évidence.

Pourtant, la mission première du Département, sa raison d'être pourrait-on dire, c'est avant tout l'action sociale et les solidarités. C'est consternant.

Nous notons avec intérêt que vous vous engagez à maintenir le groupe de travail OPA ainsi que le lieu d'accueil VIE. Nous attendons de connaître plus précisément comment va s'articuler cette dernière.

M. le Maire

Je vous donne rapidement quelques réponses.

Je commencerai par M. Vanderplancke : je suis incapable de vous répondre tellement vos questions sont celles d'un béotien! C'est compliqué de vous expliquer ici, en séance de conseil municipal, toute la mécanique financière d'une commune. Je vous invite à vous renseigner auprès du service des ressources humaines car il existe des formations à destination des conseillers municipaux où vous apprendrez le b.a.-ba d'un budget communal. Les finances publiques n'ont rien à voir avec le budget d'un lycée.

Je trouve que vous jouez au béotien mais je ne suis pas persuadé que vous soyez totalement béotien, notamment lorsque je lis dans votre blog des détails d'une réunion interne à la mairie, qui se retrouvent par la suite dans la presse, alors que cela n'avait pas lieu d'être. Il y a des convenances entre l'opposition et la majorité lorsque des projets sont débattus entre élus, en amont, en interne. Non, je ne vous passe pas la parole, je vais répondre à M. Lafitte.

Je vous rappelle M. Lafitte que les restes à réaliser sont des engagés, c'est-à-dire que le budget a été mobilisé en ce sens, il s'agit donc de réalisations qui ne sont pas payées immédiatement mais qui s'effectuent dans les mois de l'année suivante. Je vous excuse parce que je sais que vous êtes souvent fâché avec mes budgets.

Par ailleurs, vous évoquez les dépenses de fonctionnement qui augmentent de 1,78 % : non, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 0,49 %. Ce sont des opérations budgétaires concomitantes qui amènent ce total à 1,78 % mais, je le répète, le fonctionnement de la commune est à moins 0,49 %.

Sur le point concernant le logement, il y a 15 ou 20 ans que je vous entends les uns et les autres. Le seul problème, c'est que durant toute cette période, le taux de logements locatifs sociaux est passé de 12 ou 13 % à 18,48 %, c'est le chiffre exact du taux de la loi SRU, nous venons de le recevoir. Je pense qu'il y a quand même une action forte concernant le logement social qui a été faite sur Saint Jean de Luz. Je sais que ce n'est jamais assez, mais c'est un sujet qui nous tient à cœur, vous le savez puisque vous assistez de manière assidue à toutes les réunions, concernant le PLU notamment. Aujourd'hui, entre les PPRI, les terrains gelés, la loi littoral…. sachez qu'il n'est pas facile de dégager des terrains pour des maîtrises d'ouvrage communales.

Nous l'avons fait, il y a trois ou quatre ans, sur un camping à travers une DUP. Cela va être compliqué de retrouver la même opportunité. Mais je vous affirme que nous retrouverons d'autres opportunités pour faire du logement social. Sachez aussi qu'on ne peut pas le faire à tout prix : à partir du moment où on achète trop cher, les opérateurs sociaux n'en veulent pas, sauf, évidemment, en rendant le budget déficitaire à 600.000 € ou 1.000.000 €, ce qui n'est pas envisageable. Ce n'est pas notre politique, notre politique c'est de la rigueur budgétaire, qu'il s'agisse du logement social ou d'autre chose. Mais passer de 12 % à 18,5 % entre l'ancien mandat et celui qui démarre, c'est une belle œuvre pour le logement social.

M. Etcheverry-Ainchart

Mais faites porter par l'EPFL, on ne vous demande pas de tout porter d'un coup.

M. le Maire

Sachez que l'EPFL n'achète pas si c'est trop cher.

M. Etcheverry-Ainchart

Avez-vous étudié la question sur un certain nombre de possibilités qui se sont offertes?

M. le Maire

Je ne sais pas desquelles vous parlez puisque je n'ai pas l'ombre d'une DIA, donc je ne sais pas quel est le coût. Lorsque j'aurai une DIA précise, nous en reparlerons.

M. Etcheverry-Ainchart

Le problème c'est que nous ne pourrons pas parler ensemble de votre DIA puisque nous ne serons même pas tenus au courant.

M. le Maire

Mais vous êtes dans l'opposition, c'est dans l'ordre des choses.

M. Etcheverry-Ainchart

Comment voulez-vous qu'il y ait un débat lorsque nous sommes au courant une fois que le coup est parti?

M. le Maire

Ce qu'il faut regarder, c'est le nombre de logements sociaux qui augmentent sur la commune.

M. Etcheverry-Ainchart

Je veux bien dire que, sur la dernière mandature, vous avez fait un effort sur la question du logement social. Je sais très bien pourquoi vous l'avez fait, d'ailleurs vous ne l'avez pas fait parce que cela vous faisait plaisir : on a bataillé pendant toute la mandature précédente pour que vous fassiez davantage. C'est peut-être aussi en partie pour cela que vous avez commencé à bouger un peu les lignes sur la commune. Rappelez-vous comme c'était intenable, à l'époque où c'était possible de le faire plus facilement, c'est-à-dire où les prix ne montaient pas encore : 21 logements sur six ans!

M. le Maire

Je veux bien que ce soit grâce à vous mais tout de même!

M. Etcheverry-Ainchart

Vous avez eu une illumination, tant mieux pour vous! Vous avez perdu douze ans avant que les prix ne montent en flèche. Toute la période entre 1995, où Mme Alliot-Marie est arrivée, et 2003 ou 2004 où vous avez pris le poste de maire en relais, vous avez perdu un temps précieux durant lequel il aurait été possible d'investir dans la préemption foncière.

M. Lafitte

Cela a été confirmé par M. Juzan du temps où il était encore adjoint à l'urbanisme.

M. Juzan

Il est évident que si, il y a 20 ou 30 ans – je ne parle pas du temps de M. Duhart – on avait anticipé cette poussée, les municipalités qui se sont succédées auraient dû faire des réserves foncières à cette époque. Le problème qui existe à Saint Jean de Luz sur les réserves foncières, vous le retrouvez à Ciboure, à Urrugne. Car personne n'a anticipé, en tant qu'élu, il y a 20 ans, cette pression foncière et cette augmentation du prix du foncier. Aujourd'hui, vous parlez de terrains sur lesquels il y aurait des possibilités…

M. Etcheverry-Ainchart

Je dis que nous voulons être au courant des DIA, c'est tout.

M. Juzan

Vous faites partie de la commission urbanisme?

M. Etcheverry-Ainchart

Oui mais on n'a pas droit à l'accès des DIA.

M. Juzan

Pourquoi?

M. Etcheverry-Ainchart

Parce qu'il paraît qu'il y a une jurisprudence qui l'interdit.

M. le Maire

Les DIA ne sont pas publiques.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est un scandale démocratique.

M. Juzan

Vous avez fait une réflexion sur l'EPFL, que je connais bien puisque j'ai été le président créateur de cet organisme au niveau départemental. Je peux vous dire que l'EPFL n'achètera pas à n'importe quel prix des terrains pour construire. Par ailleurs, il n'achète pas, il fait du portage foncier, en prélevant un certain pourcentage pour ses frais de fonctionnement. Pour ce qui est des DIA, c'est un problème mais je ne suis plus à la commission urbanisme.

M. le Maire

Vous en faites toujours partie M. Juzan.

M. Juzan

Quand je serai à la retraite, très bientôt, je viendrai aux réunions. Je voudrais préciser qu'il est évident que s'il y a des opportunités foncières, nous ne les laisserons pas passer et nous les saisirons.

M. Etcheverry-Ainchart

Il n'y a pas que le cas de Saint Joseph qui nous est passé sous le nez. Il y a eu un cas sur Acotz…

M. Juzan

Je ne sais pas à quel prix a été vendu Saint Joseph, mais par contre, Acotz, je connais le prix. Si, à ce prix-là, vous faites des logements sociaux, je vous embauche tout de suite.

M. le Maire

Je ne vais pas le dire publiquement mais vous connaissez parfaitement le prix de Saint Joseph. Vous croyez qu'on peut faire du logement social comme ça?

M. Etcheverry-Ainchart

M. le Maire, imaginez que, quand la DIA a été déposée sur Saint Joseph, on ait pu débattre de l'opportunité de faire du logement social par rapport au prix proposé, peut-être que notre conclusion aurait été la même que la vôtre : impossible d'acheter sur Saint Joseph, on n'est pas fou! A d'autres endroits, selon le prix de départ, imaginez que vous proposez un autre prix, comme cela se fait normalement, les propriétaires retirent le bien de la vente – comme cela s'est fait à Elgar – et devant le tribunal administratif, en fonction de l'estimation des domaines, cela se fait à un prix plus bas. Peut-être que cela devient une opération faisable, encore faut-il tenter le coup, ce qui n'a pas été le cas.

Pour répondre à M. Juzan, indépendamment de l'EPFL, nous ne vous reprochons pas ce que vous ne pouviez pas faire, on ne vous reproche pas de ne pas avoir anticipé au milieu des années 1980 ou même au début des années 1990, alors que vous n'étiez même pas en fonction. On vous reproche de ne pas avoir bougé lorsqu'on s'est rendu compte du problème, c'est-à-dire à partir de 1997, 1998, 2000, lorsque vous étiez en fonction et lorsque nous vous disions : «faites attention, on est en train d'accumuler du retard». Et, entre 2001 et 2008, on pouvait en faire des choses. Vous n'avez commencé à bouger qu'en 2008.

M. Lafitte

En 2014, nombre de logements livrés : 652. Sur ce chiffre, nombre de logements sociaux : 98. Sur l'ensemble des programmes immobiliers. Il y a une réalité qui montre que la promotion privée est super dynamique alors que vous, vous suivez à la traîne.

M. le Maire

Il ne s'agit pas de suivre à la traîne, il s'agit d'essayer de faire des logements sociaux au fur et à mesure, de façon à ce que les luziens puissent continuer à se loger. Il y a 60 ou 70 % de la population qui peut avoir un logement social maintenant.

Un chiffre important aujourd'hui : 18,5 % conformément à la loi SRU, cela doit faire environ 1 400 logements sociaux à Saint Jean de Luz.

Nous allons arrêter sur le débat d'orientations budgétaires.

M. Vanderplancke

J'aimerais pouvoir vous répondre, M. le Maire. Je note que vous n'avez pas répondu à mes questions, vous ne savez pas apparemment combien la Ville dispose en termes de fonds de roulement. La dette ne me paraît pas être maîtrisée. Vous avez affiché 18 millions de dettes, si l'on rajoute les 760.000 € que l'établissement foncier vous a prêtés, cela fait plus, et cela fait plus de dix ans de remboursement pour la Ville, c'est beaucoup. Vous parlez d'un emprunt d'équilibre et, lorsqu'on vous pose des questions, vous nous répondez «allez vous former».

Je vous signale tout de même que nous avons eu une réunion qui n'était pas une réunion secrète : moi, j'ai été convoqué à une commission générale, pas à une réunion secrète.

M. le Maire

Mais qui vous a dit «réunion secrète»?

M. Vanderplancke

C’est ce qui est écrit dans le journal.

M. le Maire

Ce n’est pas moi qui écris ce qui paraît dans le journal.

M. Vanderplancke

Laissez-moi finir. C’est une réunion qui a eu lieu, si je ne m’abuse, en début de…

M. le Maire

Vous n’avez pas besoin de vous justifier. Je prends ce qui s’est passé comme un manque de confiance.

M. Vanderplancke

Des personnes ont répondu à des questions d’une journaliste, et une personne ne l’a pas fait en off, c’est moi! Je sais très bien ce que j’ai dit à cette dame, je sais aussi ce qu’il y a écrit dans mon blog, vous n’allez pas me faire croire que la population de Saint Jean de Luz…

M. le Maire

Ne jouez pas au béotien comme cela! Vous savez très bien ce que vous faites, et vous faites de la politique. Nous passons au point suivant de l’ordre du jour.

_____

N° 2 - FINANCES

Budget général et budgets annexes : comptes de gestion 2015 du trésorier principal

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Les comptes de gestion du budget général et des budgets annexes sont des documents comptables établis par le trésorier principal à la clôture de l’exercice budgétaire. Leurs présentations retracent les bilans d’entrée et les opérations de l’exercice.

Les comptes de gestion 2015 sont concordants en tous points avec les comptes administratifs 2015.

L’ensemble des documents est consultable au service financier.

Il est proposé au conseil municipal :

- d’approuver les comptes de gestion 2015 du trésorier principal de Saint Jean de Luz.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 23 février 2016,

- approuve les comptes de gestion 2015 du trésorier principal de Saint Jean de Luz, qui concordent en tous points avec les comptes administratifs 2014.

Adopté à l'unanimité

_____

Mme Ithurria

Avant de passer à la délibération suivante, je voudrais faire une information au conseil concernant une délibération qui a été prise le 11 décembre 2015 sur laquelle n'a pas été retranscrite la diminution d'un montant de 324.493,02 € au chapitre 023. Cela ne change rien au budget, c'est une question de présentation et de retranscription écrite.

Nous avons demandé avis à la sous-préfecture et à Mme la Trésorière, qui nous ont demandé de vous le signaler.

_____

N° 3 - FINANCES

Budget général et budgets annexes : comptes administratifs 2015 et bilan des opérations immobilières réalisées en 2015

Mme Ithurria, adjoint, présente au conseil municipal les comptes administratifs 2014 ainsi que le bilan des opérations immobilières réalisées en 2015.

L'analyse des comptes administratifs 2015 permet de constater les résultats suivants :

BUDGET GENERAL

Section d'investissement

	Réalisé au 31/12/2015	Restes à réaliser au 31/12/2015	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2015
DEPENSES	10 411 686.18 €	1 835 724.00 €	- €	
RECETTES	12 000 614.15 €	630 000.00 €	651 925.99 €	**2 240 853.96 €**
Résultat 2015	**1 588 927.97 €**			

Section de fonctionnement

	Réalisé au 31/12/2015	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2015
DEPENSES	23 966 370.54 €	- €	
RECETTES	23 930 564.34 €	926 481.82 €	**890 675.62 €**
Résultat 2015	**- 35 806.20 €**		

BUDGET ANNEXE : CAMPING MUNICIPAL

Section d'investissement

	Réalisé au 31/12/2015	Restes à réaliser au 31/12/2015	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2015
DEPENSES	4 400.00 €	- €	- €	
RECETTES	15 472.81 €	- €	7 791.72 €	**18 864.53 €**
Résultat 2015	**11 072.81 €**			

Section de fonctionnement

	Réalisé au 31/12/2015	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2015
DEPENSES	324 950.86 €	- €	
RECETTES	327 141.85 €	59 198.93 €	**61 389.92 €**
Résultat 2015	**2 190.99 €**		

BUDGET ANNEXE : ZONE D'AMENAGEMENT ALTURAN

Section d'investissement

	Réalisé au 31/12/2015	Restes à réaliser au 31/12/2015	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2015
DEPENSES	- €	- €	285 471,44 €	**285 471,44 €**
RECETTES	- €	- €		

Section de fonctionnement

	Réalisé au 31/12/2015	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2015
DEPENSES	- €	23 209,43 €	**23 209,43 €**
RECETTES	- €		

BUDGET ANNEXE : JARDIN BOTANIQUE

Section de fonctionnement

	Réalisé au 31/12/2015	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2015
DEPENSES	109 082.84 €	- €	
RECETTES	109 102.02 €	4 226.63 €	**4 245.81 €**
Résultat 2015	**19.18 €**		

L'ensemble des documents est consultable au service financier.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les comptes administratifs 2015 présentés ci-dessus et détaillés en annexe,

- de prendre acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2015 joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 23 février 2016,

- approuve les comptes administratifs 2015 présentés ci-dessus et détaillés en annexes,

- prend acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2015 joint en annexe.

Monsieur le Maire ne participe pas aux votes et quitte la salle
Monsieur Jean-François Irigoyen, 1er adjoint, procède au vote :

Budget général

Adopté par 26 voix
6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Budget annexe – Camping municipal

Adopté à l'unanimité

Budget annexe – Zone d'aménagement Alturan

Adopté à l'unanimité

Budget annexe – Jardin botanique

Adopté à l'unanimité

Bilan des opérations immobilières réalisées en 2015

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Ithurria

Je vais vous présenter le compte administratif dans le détail.

Les faits marquants de l'exercice 2015

- Exécution des dépenses réelles de fonctionnement à **99,48 %**
- Exécution des recettes réelles de fonctionnement à **101,07 %**
- **76,18%** de dépenses réalisées et engagées en investissement
- Une capacité d'autofinancement brute de **2 081 408€**
- Un encours de la dette au 31/12/2015 de **17 686 936€**

Vue d'ensemble Compte administratif 2015

Dépenses de fonctionnement	CA 2015
011 - Charges à caractère général	4 415 814.31
012 - Charges de personnel	11 049 357.23
014 - Atténuation de produits	528 000.00
022 - Dépenses imprévues	0.00
023 - Virement à la sect. d'investis	0.00
042 - Ordre entre sections	2 287 409.37
65 - Autres charges gestion	4 408 175.34
66 - Charges financières	657 125.33
67 - Charges exceptionnelles	52 292.30
68 - Dotations aux provisions	568 196.66
TOTAUX	23 966 370.31

Recettes de fonctionnement	CA 2015
042 - Ordre entre sections	246 858.20
002 - Excédent reporté Fonct.	926 481.82
013 - Atténuation de charges	170 454.35
70 - Produits des services	844 234.44
73 - Impôts et taxes	18 591 161.01
74 - Dotations et participations	3 493 842.58
75 - Autres produits gestion	464 805.65
76 - Produits financiers	1 269.74
77 - Produits exceptionnels	117 938.37
TOTAUX	24 857 046.16
Résultat Fonctionnement	890 675.62

Dépenses d'investissement	CA 2015
13 - Subventions versées	22 204,06
16 - Remboursement d'emprunts	1 062 212,26
Dont refinancement (1,2 M€)	
204 - Subv. d'équipements versées	250 224,72
OPERATIONS	
dont 3 557 222,28 de régularisation d'actif	3 661 275,22
Dépenses réelles investissement	10 134 117,52
001 - Solde d'exécution d'invest.n-1	0,00
041 - Op. patrimoniales+ ordre	257 568,20
Dépenses d'ordre investissement	257 568,20
DEPENSES TOTALES	10 411 686,18

Recettes d'investissement	CA 2015
10 - Dotations (TLE FCTVA -FLD)	1 675 072,49
16 - Emprunts et dettes	0,00
Dont refinancement (1,2 M€)	
13 - Subventions d'invest.	1 555 602,72
204 - Subv. d'équipements versées	1 142,23
20-21-23-27 Autres immobilisations	
dont 3 557 222,28 de régularisation d'actif	4 080 475,24
Recettes réelles investissement	7 702 492,72
001 - Solde d'exécution d'invest.n-1	631 525,99
040 - Ordre entre sections	2 287 409,27
041 - Op. patrimoniales+ ordre	10 710,00
Recettes d'ordre investissement	2 950 045,36
RECETTES TOTALES	12 652 310,14
Résultat Investissement hors RAR	2 240 623,96

Juste un petit aparté sur les subventions d'équipement versées : il ne s'agit pas uniquement des logements sociaux, mais il s'agit aussi du PUP et du réseau Ximista. Sur les 400.000 € que vous avez cités, M. Lafitte.

La section de fonctionnement :
une évolution maîtrisée des dépenses et une hausse des recettes

Une exécution des dépenses réelles de fonctionnement à 99,48 %

Libellé	RAPPEL CA 2014	BP 2015	CA 2015 PREVISION	TAUX DE REALISATION	Evolution CA 2014 à CA 2015
Charges à caractère général	4 612 254	4 657 474	4 415 814	*94,81%*	-4,26%
Charges de personnel et frais assimilés	10 939 875	11 118 000	11 049 357	*99,38%*	1,00%
Atténuations de produits	536 608	528 000	528 000	*100%*	-1,60%
Autres charges de gestion courante	4 413 905	4 464 630	4 408 175	*98,74%*	-0,13%
Total des dépenses de gestion courante	20 502 642	20 768 104	20 401 346	*98,23%*	-0,49%
Charges financières	761 721	685 000	657 125	*95,93%*	-13,73%
Charges exceptionnelles	36 001	308 150	52 292	*16,97%*	45,25%
Dépenses imprévues		30 000			
Dotations aux provisions			568 197		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	21 300 364	21 791 254	21 678 960	*99,48%*	*1,78%*

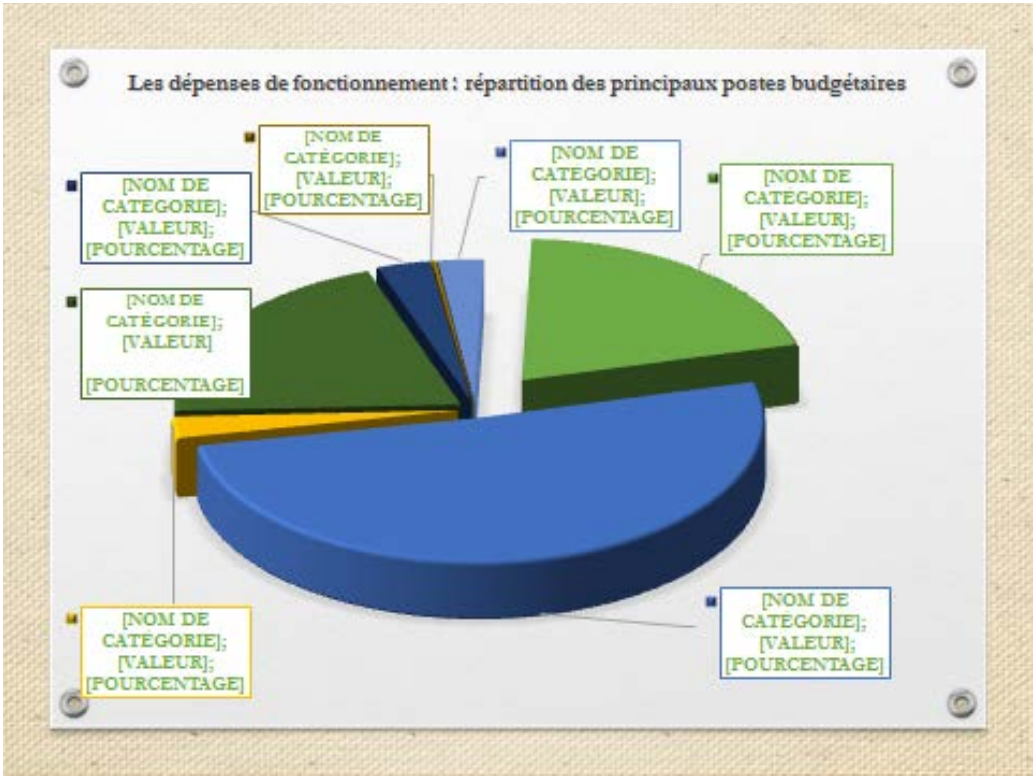

Exécution des recettes réelles de fonctionnement à 101,07 %

Libellé	RAPPEL CA 2014	BP 2015	CA2015 PREVISION	Taux de réalisation	Evolution CA2014 à CA 2015
Atténuations de charges	96 189	130 000	170 454	*131,12%*	77,21%
Produits des services, du domaine et ventes…	857 142	873 000	844 234	*96,70%*	-1,51%
Impôts et taxes	17 205 670	18 351 380	18 591 161	*101,31%*	8,05%
Dotations et participations	3 995 095	3 506 641	3 493 843	*99,64%*	-12,55%
Autres produits de gestion courante	499 490	490 770	464 806	*94,71%*	-6,94%
Total des recettes de gestion courante	22 653 586	23 351 791	23 564 498	*100,91%*	4,02%
Produits financiers	66	100	1270		
Produits exceptionnels	185 751	80 000	117 938		-36,51%
Total des recettes réelles de fonctionnement	22 839 403	23 431 891	23 683 706	*101,07%*	3,70%

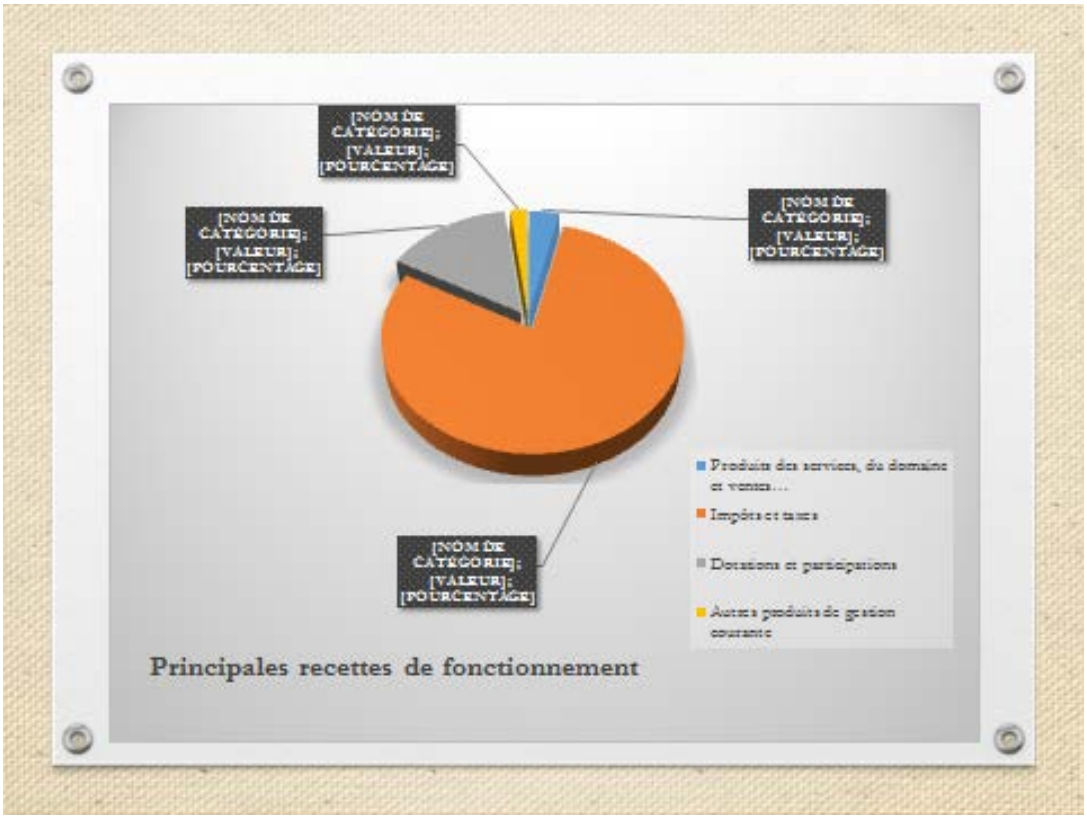

Je vous donne les chiffres qui n'apparaissent pas sur le graphique :

- Impôts et taxes = 79 %
- Dotations et participations = 15 %
- Produits de gestion courante = 464.000 €
- Produits du domaine et des services = 4 %

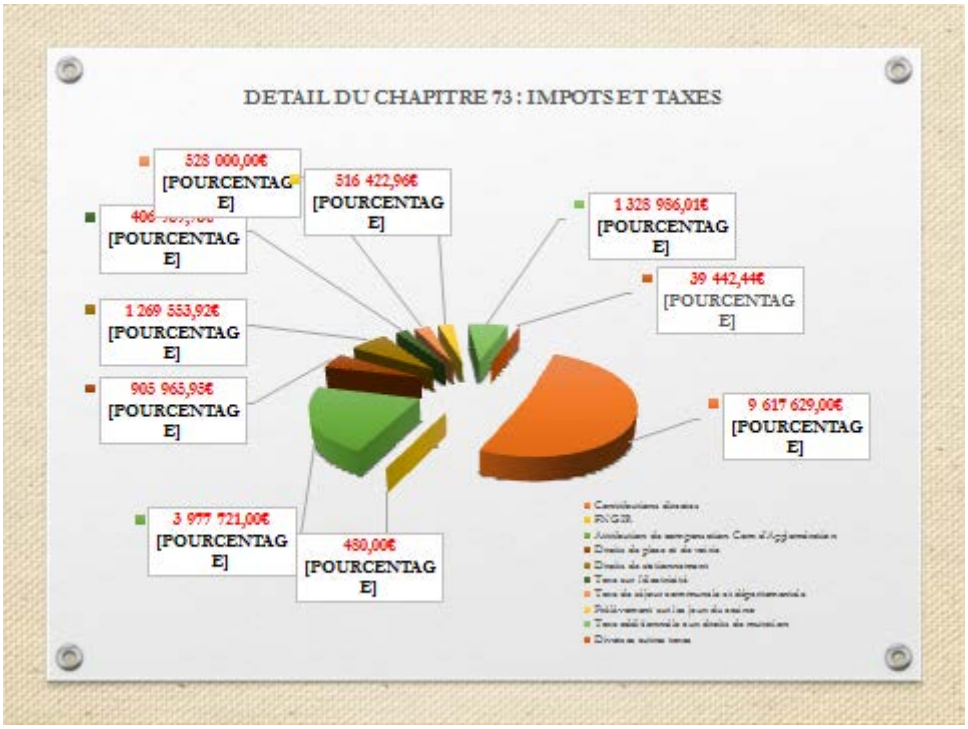

- Contributions directes = 52 %
- Attribution de compensation de l'Agglomération = 21 %
- Droits de place et voirie = 905.000 €
- Droits de stationnement = 7 %
- Taxe sur l'électricité 406.000 € soit 2 %
- Taxe de séjour qui est reversée pour 628.000 € soit 3 %
- Prélèvement sur les jeux de casino = 3 %
- Taxe additionnelle aux droits de mutation = 7 %

Les recettes de fonctionnement : Focus sur les contributions directes

	Bases Connues en fin décembre 2015	Taux 2015	**Produit 2015**
Taxe habitation	44 471 459	11,64%	5 176 478
Taxe foncier bati	34 425 053	11,40%	3 924 456
Taxe foncier non bati	230 064	19,40%	44 632
Majoration Taxe habitation Résidences secondaires	439 210		439 210
			9 584 776

La section d'investissement :
des investissements responsables et des équipements structurants nécessaires à l'amélioration de la vie des luziens

76,18 % de dépenses réalisées et engagées en investissement

Libellé	BP 2015	CA 2015	% Exécution (Hors Report)	Reports ou Restes A Réaliser 2015 Repris sur le Budget 2016	CA 2015 Réalisé + Reports	% Exécution (Avec Reports)
Total des dépenses d'équipement AVEC DM régularisation de l'état de l'actif (5 997 888)	12 416 105	9 085 304	73,17%	1 835 724	10 921 028	87,96%
Emprunts et dettes assimilées	1 080 000	1 068 813	98,96%		1 068 813	98,96%
Total des dépenses réelles d'investissement	13 496 105	10 154 117	75,24%	1 835 724	11 989 841	88,84%
Total des dépenses réelles d'équipement * HORS DM (5 997 888)	6 418 217	3 053 612	47,58%	1 835 724	4 889 336	76,18%

Une décision modificative est passée pour des régularisations d'états d'actifs : il s'agissait de sommes concernant des investissements en cours, qui gonflent quelque peu les chiffres du compte administratif.

Investissements structurants et investissements de proximité : 3 053 612€

812 843 euros consacrés aux **investissements structurants** :

- ✓ Travaux sur le littoral : Perré Erromardi suite aux tempêtes
- ✓ Financement des logements sociaux
- ✓ Réaménagement ancienne école maternelle Urdazuri Maranon
- ✓ Construction de locaux associatifs sur le site de Kechiloa avec la fin des travaux du club house football.
- ✓ Fronton municipal : début des travaux : Réfection du mur de frappe.

2 240 769 euros dédiés aux **investissements de proximité** :

Parallèlement aux opérations classiques d'entretien et d'aménagement des espaces publics, la municipalité a décliné en 2015 une trentaine d'opérations d'amélioration du cadre de vie réparties sur toute la commune.

Voirie

- ✓ Aménagement boulevard Thiers et Avenue Pellot ;
- ✓ Aménagement voirie et Revêtement des avenues et rues suivantes :
  - Coulomme, Ametzague, St Exupéry, Olazabal ; chevalier Van Bree, balcoin, carrefour Britania, Montaigne, Cépé, de verdun, des Erables, Fargeot, Georges Mélies, Archilua, Iduzkian, Agent Fauthous, Courtade, Avenue Pierre Larramendy, boulevard du Commandant Passicot, rue de l'Irrintzina, chemin de Precha, impasse Murillo et Douat (Chibau) ;
- ✓ Réfection des cheminements piétons Urdazuri ;
- ✓ Aménagement Carrefour Irrintzina sur la RD n°918 ;
- ✓ Aménagement Chemin de Bailénia
- ✓ Aménagement voirie et carrefour école Urquijo ;
- ✓ Réfection des allées des cimetières Aice Errota et St Joseph ;
- ✓ Enfouissement réseau Allée Ximista ;

Bâtiments communaux

- ✓ Hôtel de ville : mise en accessibilité (solde travaux étage Ressources Humaines) ;
- ✓ Ravalement : façade Mairie, Local stationnement payant, parking Jauréguiberry et immeuble Garrouteigt ;
- ✓ Foyer 3ème âge : Pose de volets roulants ;
- ✓ Médiathèque et crèche de Sagardian : Installations de chaudières ;
- ✓ La Pergola : Remplacement source centrale éclairage sécurité Auditorium, Extension SSI ;
- ✓ Ancienne école du centre : Installation d'une chaudières à gaz ;
- ✓ Halles : Remplacement des portes automatiques.

Aménagements et Equipements Urbains

Eclairage public, espaces verts et mobiliers urbains :

- ✓ Renouvellement de l'éclairage public sur la commune (lutte contre la pollution lumineuse) ;
- ✓ Aménagement des espaces verts ;
- ✓ Clôture Aice Errota, cimetière Karsinenea, carrefour Irrintzina, Chemin de baillenea, Place d'Urdazuri, Promenade Alfred Pose, Piscine.
- ✓ Aménagement d'une aire de jeux au Pôle Petite enfance et Urquijo et Nivelle Urdazuri ;
- ✓ Acquisition de Matériels et équipements Urbains ;
- ✓ Poteaux incendies ;
- ✓ Matériels pour équiper et moderniser les services de voiries, les espaces verts, informatiser les écoles et conforter les missions de service public.

Bâtiments Sportifs et Scolaires

- ✓ Piscine : rechapage toiture terrasse, masses filtrantes, châssis coulissants, travaux de mise aux normes, pentures porte de sécurité ;
- ✓ Jai Alaï : double dôme toiture, réaménagement sanitaires restaurant Jai Alaï ;
- ✓ Installation de chaudières gaz à la salle polyvalente de Kechiloa;
- ✓ Equipement divers matériels sportifs, matériel transport (tracteur Kubota)
- ✓ Maternelle Centre : ravalement façades ;
- ✓ Primaire Aice Errota : Travaux sur toiture, sols et faux plafonds bibliothèque ; raccordement fibre optique ensemble Aice Errota ;
- ✓ Primaire Urdazuri : Câblage informatique ;
- ✓ Cantine : Matériels (containers chauffants – chariots de liaison 10 niveaux)

Une dette maîtrisée et une hausse de la capacité d'autofinancement

Encours de la dette au 31 décembre 2015

Capital restant dû au 31 décembre 2014 :	18 755 749
Remboursement dette en capital en 2015 :	1 068 813,26
Emprunt nouveau réalisé en 2015 :	0
Capital restant dû au 31 décembre 2015 :	17 686 935,74
Nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette	8

		CA 2014	CA 2015	Evolution de CA à CA
RECETTES Réelles de fonctionnement Hors 002 (Excédent de fonct.reporté : 926 481,82€) et chapitre 042 (Ordre entre sections : 246 858,20€)		23 234 001	23 683 706	1,94%
DEPENSES Réelles de fonctionnement Hors chapitre 042 (Ordres entre sections : 2 287 409,37€)		21 300 363	21 678 961	1,78%
Résultat de fonctionnement	A	1 933 638	2 004 745	3,68%
Produits des travaux en régies	B	159 996	76 763	
Produits de cession des immobilisations	C	394 598	100	
CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE	CAP BRUTE : D = A+B-C	1 699 036	2 081 408	22,51%
ECHEANCE ANNUELLE DU CAPITAL	E	1 050 921	1 068 813	
CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE	CAP NETTE = D - E	648 115	1 012 595	56,24%
CAPITAL DE LA DETTE		18 755 749	17 686 936	-5,70%
Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette	CAPITAL / CAP BRUTE	11	8	

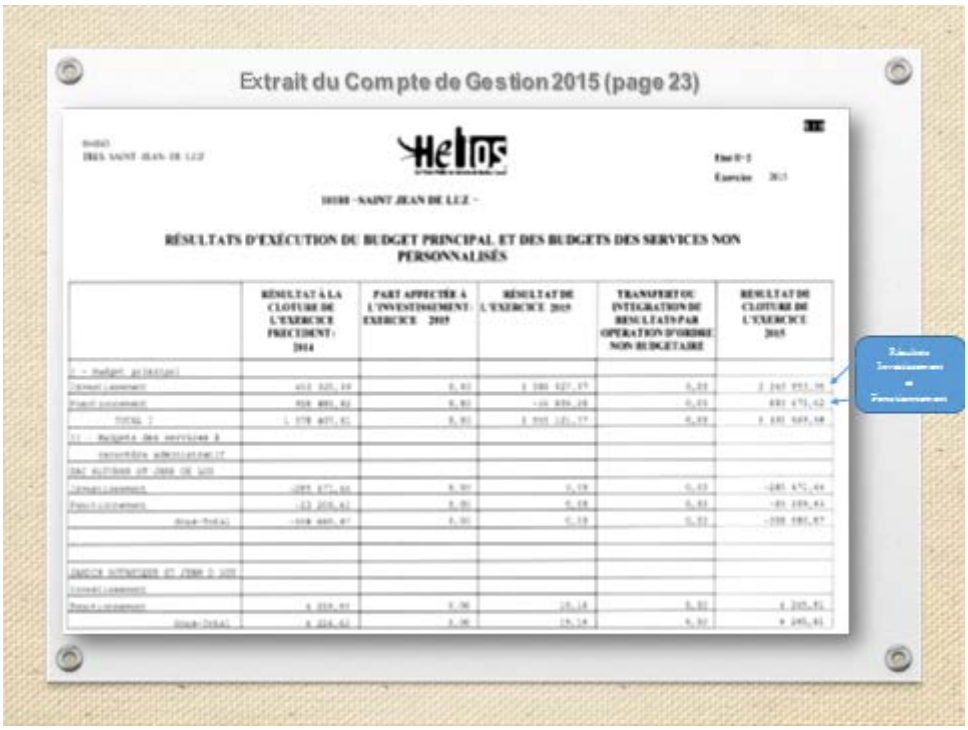

On voit que, sur le compte de gestion, sont bien mentionnés tous les résultats intermédiaires.

Ainsi, le compte administratif 2015 est concordant en tous points au compte de gestion 2015 dressé par le receveur.

M. Lafitte

Sur la dette, page 4, nombre d'années pour se désinvestir : en 2010 six années; en 2011 six années; en 2015 huit années. Nous pourrions donc dire qu'en cinq ans, elle a augmenté de deux ans. Il existe une jolie expression qui dit : les chiffres sont des innocents que l'on fait avouer sous la torture. Il y a des spécialistes ici qui sont quelque peu brutaux avec les chiffres. Je sais donc qu'il ne faut pas se polariser sur les chiffres et qu'on peut leur faire dire ce que l'on veut.

Le compte administratif 2015 est donc conforme dans les grands traits au budget 2015, ce dernier était donc sincère, avec cependant un seul décrochage notoire pour ce qui concerne les recettes en provenance du casino où l'on enregistre un delta négatif de – 64.000 € soit une erreur dans l'estimation de près de 12 %. Recette donc à ne pas surestimer lors du budget primitif 2016. Si vous me faites la même réponse que l'année dernière «nous ne maîtrisons pas»…

M. le Maire

Vous aviez dit la même chose pour les droits de mutation. On essaie de coller au plus près de la réalité mais avec des incertitudes.

M. Lafitte

J'allais y venir. Je voulais justement dire que, sur les trois postes l'année dernière où il y avait une glissade, vous aviez dit que vous ne maîtrisiez pas tout, très bien. Et la correction s'est faite au niveau des droits de stationnement, je crois qu'on est revenu à ce qui était prévu. Excusez-moi d'insister en tant que membre de l'opposition.

M. le Maire

Il n'y a pas de décrochage, sur les deux autres.

M. Lafitte

D'accord, vous le dites, très bien.

M. le Maire

Il n'y a pas de décrochage comme vous nous l'aviez annoncé l'année dernière.

M. Lafitte

Je vois par ailleurs une ligne *«dotations aux provisions de 570.000 € pour…»*?

Mme Ithurria

Cela concerne une contestation relative à des places de parking.

M. Lafitte

Un contentieux, d'accord.

Mme Ithurria

Et puis il y a également un autre contentieux que nous avons inscrit en dépenses.

M. le Maire

Oui, un contentieux également avec la copropriété La Pergola.

M. Lafitte

Sur le premier contentieux par rapport aux places de stationnement, il s'agit de quoi exactement?

M. le Maire

C'est une contestation relative à la taxation sur les places de stationnement après avoir obtenu le permis de construire.

M. Lafitte

Ah, une ligne intéressante dans «les recettes de fonctionnement», chapitre 73 Impôts et taxes. Il s'agit de la ligne des «contributions directes» page 3 du document n° 2. Au CA 2014, nous avons 8.544.910 €; au CA 2015, nous avons 9.617.629 €.

De CA à CA, il y a donc + 1.000.000 € de rendement des impôts directs que paient les luziens à la ville! Est-ce un don du ciel? Non, c'est le résultat de l'augmentation des impôts locaux votée par votre majorité sur le budget 2015!

M. le Maire

Non, M. Lafitte, pas dans sa totalité.

M. Lafitte

Ce million d'euros qui arrive, en plus, est le fruit de contributions directes. Voilà!

De deux choses l'une : ou bien les luziens compensent la baisse de DGF, et on peut considérer qu'ils l'ont fait au moins pour deux ans, ou bien c'est le rendement des impôts.

Dans les deux cas, cela n'a rien à voir avec une «prouesse budgétaire» : c'est un rendement d'impôts.

Et augmenter les impôts, ce que vous avez fait l'année dernière, tout le monde sait le faire, ce n'est pas compliqué.

M. le Maire

Petite explication sur les impôts locaux, parce que j'ai l'impression que vous aimez un peu tout mélanger.

Au niveau des taxes, vous avez d'abord la revalorisation des bases qui est fixée par le gouvernement, quel qu'il soit, par rapport à l'inflation. Celle-là était de 0,9 %. Ensuite, vous avez l'évolution physique des bases, avec les appartements qui ont été construits, agrandis, etc. Nous sommes à 3,21 %. Puis, il y a la fameuse exonération dite des veufs et veuves que l'on va retrancher.

En résumé, par déduction globale, la hausse des taux d'imposition a généré, d'une année sur l'autre, pour les luziens qui n'ont pas fait de travaux ou d'agrandissement, un montant de 282.000 €. Le reste, c'est de l'évolution physique.

M. Lafitte

Ce que je vois, c'est qu'un million d'euros, d'une année sur l'autre, permet manifestement d'encaisser tous ces coûts.

Autre point : concernant le bilan des opérations immobilières 2015, toutes tiennent en un ¾ de page et toutes sont décrites en trois chapitres. On se doutait bien que les acquisitions foncières n'étaient pas votre tasse de thé et que votre penchant naturel - j'allais dire dogmatique - allait plutôt vers la cession de foncier public au privé. Mais de là à mélanger, dans le document en question, lors de la seule acquisition foncière de la ville en 2015, la SCI Ibani avec la commune... il faut le faire! Je lis dans le titre *«acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle CI 167 au profit de la SCI Ibani»*.

M. le Maire

C'est la SCI Ibani qui nous rétrocède.

M. Lafitte

J'ai la faiblesse de lire sur votre document.

M. le Maire

Mais qu'essayez-vous de faire? Ce document comporte l'ensemble des opérations immobilières : avec paiement, ou simple échange.

M. Lafitte

Ce que je veux dire, c'est que dans le document, il y a une erreur, il faut le faire! Certes, l'erreur est humaine. Personne ne l'a lu alors je continue : *«un accord est intervenu entre la SCI Ibani et la commune de Saint Jean de Luz pour l'acquisition d'une bande de terrain… au profit de la commune»*. Relisez les documents tout de même.

M. le Maire

N'oubliez pas que vous venez de féliciter le personnel.

M. Lafitte

Je ne lis pas le lecteur. Je suppose que vous vérifiez tous les documents? Vous traitez certains d'entre nous de béotien, j'espère que vous relisez. En résumé, c'est trop peu d'acquisitions foncières, cela obère quelque part l'avenir.

N° 4 - FINANCES

Budget général et budgets annexes : comptes administratifs 2015 – affectation des résultats

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Après le vote des comptes administratifs, le conseil municipal est amené à délibérer sur l'affectation des résultats :

BUDGET GENERAL

Excédent d'investissement à reporter	compte 001	2.240.853,96 €
Excédent de fonctionnement à reporter	compte 002	890.675,62 €

BUDGET ANNEXE : CAMPING MUNICIPAL

Excédent d'investissement à reporter	compte 001	18.864,53 €
Excédent de fonctionnement à reporter	compte 002	61.389,92 €

BUDGET ANNEXE : ZONE D'AMENAGEMENT ALTURAN

Déficit d'investissement à reporter	compte 001	285.471,44 €
Déficit de fonctionnement à reporter	compte 002	23.209,43 €

BUDGET ANNEXE : JARDIN BOTANIQUE

Excédent d'investissement à reporter	compte 001	
Excédent de fonctionnement à reporter	compte 002	4.245,81 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les affectations des résultats des comptes administratifs 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 23 février 2016,

- approuve les affectations des résultats des comptes administratifs 2015.

Budget général

Adopté par 26 voix
6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Budget annexe – Camping municipal

Adopté à l'unanimité

Budget annexe – Zone d'aménagement Alturan

Adopté à l'unanimité

Budget annexe – Jardin botanique

Adopté à l'unanimité

_____

N° 5 – FINANCES

Contrat de territoire Sud Pays Basque : autorisation de signature d'un avenant

M. le Maire expose :
Par délibération du 29 novembre 2012, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé dans une politique contractuelle de soutien aux territoires. Cette politique s'adresse aux acteurs publics locaux sur le périmètre des territoires intercommunaux. Elle s'appuie sur le partage des enjeux de développement territorial et vise à soutenir les projets d'investissement sur la période 2013-2016.

Des assouplissements ont été votés par le Département permettant de répondre à certaines préoccupations des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, et notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittées au 30 septembre 2017.

Afin de mener à terme les 31 contrats territoriaux, le Département propose de signer des avenants pour chacun d'entre eux, avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Ces avenants permettront ainsi de prendre en compte les actualisations des programmes d'investissements des maîtres d'ouvrage dans le respect des enveloppes territoriales définies initialement.

Une conférence territoriale s'est déroulée en présence de tous les acteurs locaux et a permis d'aboutir à un accord partagé sur un avenant au contrat.

Pour la commune, cet avenant concerne les projets suivants :

- étude de requalification de la place Louis XIV,
- réhabilitation du fronton municipal.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant au contrat territorial Sud Pays Basque dont le contenu est détaillé en annexe de la présente délibération,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer cet avenant et les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 23 février 2016,

- approuve l'avenant au contrat territorial Sud Pays Basque dont le contenu est détaillé en annexe,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer cet avenant et les actes correspondants.

Adopté par 28 voix
4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

Commentaires

M. le Maire

Il s'agit du contrat de territoire qui a débuté il y a cinq ans. Je crois que le conseil départemental ne compte pas le renouveler.

M. Lafitte

Pour la réhabilitation du fronton municipal, Herri Berri vote pour. Par contre, pour la requalification de la place Louis XIV, c'est revenu plusieurs fois, on a voté contre, pensant que ce n'était pas une priorité. Vous semblez aujourd'hui la lier à l'opération îlot Foch, donc en l'état…

M. le Maire

Il s'agit de frais d'études.

M. Lafitte

En tout état de cause, pour nous, c'est encore trop flou. Il peut donc y avoir un loup et, dans ce cas, nous nous abstenons. On attend d'avancer un peu plus sur le projet.

M. le Maire

On attend qu'il sorte du bois.

M. Lafitte

Exactement! Alors faites-le sortir du bois, mais sur l'ensemble du projet. Lorsque vous parliez de la requalification de la place Louis XIV, quelqu'un avait posé la question – Mme Marsaguet je crois – de savoir si c'était lié à l'opération Foch, il me semble, de mémoire – il faudrait que je recherche dans nos archives qu'on conserve soigneusement, pour pouvoir vous citer d'ailleurs - que vous aviez dit que cela n'avait rien à voir. On préfère donc vous laisser avancer, vous laisser communiquer, parce que c'est important. Nous avons eu une commission générale, c'est bien, vous dites que vous êtes pour la transparence, soit, mais il faut également que l'information soit élargie. Alors, certes, c'est sorti dans la presse, mais c'est quand même à vous de communiquer. On pourra ensuite réagir. On ne peut pas intervenir si vous ne donnez pas les informations.

M. le Maire

Je vous l'ai dit en commission générale : nous allons débuter une concertation, puis il y aura des réunions publiques, avec les riverains, les associations, peut-être une interview si la presse veut bien m'interroger.

M. Lafitte

Volontiers. A partir du moment où cette commission s'est tenue, il y a une urgence de transparence à destination des luziens. Vous savez qu'il y a des associations, notamment une qui est quelque peu virulente, qui est sur le pied de guerre ou du moins en veille extrême. Nous avons eu des contacts de personnes qui se rapprochent de nous pour savoir ce qu'il en est précisément.

Vous traitez M. Vanderplancke de béotien, je n'ai peut-être pas à le défendre, mais nous n'avions pas de contrainte juridique de silence suite à cette commission générale.

M. le Maire

Ce n'est pas sur ce point que je l'ai traité de béotien. Au contraire, je lui ai dit que ce n'était pas un béotien.

M. Lafitte

Non mais vous avez fait une allusion en début de séance à propos de cette fuite. Je vous ai posé la question d'ailleurs : avons-nous une contrainte juridique de silence? Vous avez dit : non, lorsqu'on est 33, cela peut fuiter d'un peu partout. Bon, le coup est parti. Mais cela prouve que les luziens ont réagi à cet article, ils sont dans l'attente d'informations, c'est quelque chose de lourd, de structurant. Vous avez les éléments, je répète, il va falloir y aller maintenant. Et nous, Herri Berri, nous aurons des choses à dire sur ce point. Donc, sur la ligne «requalification de la place Louis XIV» qui est liée à l'îlot Foch, nous nous abstenons.

M. le Maire

J'ai toujours tenu la même position, j'ai toujours dit la même chose : avant fin mars/début avril, nous ne communiquerons pas. Parce que nous avons un plan de communication à respecter, une concertation à mettre en œuvre et à mener, nous y arrivons peu à peu. Je me suis toujours engagé à communiquer avec le conseil municipal. Je l'ai fait.

M. Lafitte

Très bien, mais il y a ce petit delta post-commission générale, c'est parti, toute la ville parle de ça.

M. le Maire

Oui, et c'est parti pour quelques années.

M. Lafitte

Je sais que vous avez mandaté un cabinet - même pour communiquer, vous donnez la communication à faire - cela va donc être bordé par des professionnels. Mais à ce jour, nous nous abstenons.

_____

N° 6 - RESSOURCES HUMAINES

Fixation des indemnités de fonction des élus locaux

M. le Maire expose :

Les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ont été fixées par délibération n° 22 du 4 avril 2014.

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat a instauré de nouvelles dispositions applicables au 1er janvier 2016.

Ainsi, les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème prévue à l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales au montant maximal.

Toutefois, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème, comme en 2014.

Même si la délibération initiale prévoit une indemnité du maire inférieure au barème, comme c'est le cas pour la commune, il y a lieu de délibérer à nouveau en ce sens selon le nouveau dispositif.

Par ailleurs, il convient de déterminer le régime indemnitaire des adjoints aux maires et conseillers municipaux délégués afin de respecter l'enveloppe indemnitaire définie à l'article L 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer au maire, une indemnité de fonction inférieure au barème à savoir 88 % du taux de 65 % de l'indice brut terminal de 1015,

- d'attribuer aux huit adjoints l'indemnité de fonction de 85 % du taux de 27,50 % de l'indice brut terminal 1015,

- d'attribuer aux six conseillers municipaux délégués l'indemnité de fonction de 24,73 % du taux de 27,50 % de l'indice brut terminal 1015,

- de majorer ces indemnités de fonction pour le maire et les adjoints au titre des communes classées (25 %) et chefs lieu de canton (15 %),

- de faire évoluer automatiquement ces indemnités selon les variations de la valeur de l'indice 100 (valeur du point d'indice de la fonction publique).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 23 février 2016,

- attribue au maire, une indemnité de fonction inférieure au barème à savoir 88 % du taux de 65 % de l'indice brut terminal de 1015,

- attribue aux huit adjoints l'indemnité de fonction de 85 % du taux de 27,50 % de l'indice brut terminal 1015,

- attribue aux six conseillers municipaux délégués l'indemnité de fonction de 24,73 % du taux de 27,50 % de l'indice brut terminal 1015,

- majore ces indemnités de fonction pour le maire et les adjoints au titre des communes classées (25 %) et chefs lieu de canton (15 %),

- fait évoluer automatiquement ces indemnités selon les variations de la valeur de l'indice 100 (valeur du point d'indice de la fonction publique).

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

La loi a prévu que les maires devaient plafonner leurs indemnités. Or, à Saint Jean de Luz, ce n'est pas le cas, l'indemnité du maire et des adjoints est répartie. Ce que nous demande la trésorière, c'est de délibérer – ce qu'on avait d'ailleurs fait en 2014 au moment des élections – pour redire que le maire et les adjoints n'ont pas les indemnités au maximum et qu'elles sont en outre partagées avec les conseillers municipaux délégués.

Mme Debarbieux

Le lien entre le classement de notre commune en commune classée et les missions qui sont attribuées à certaines délégations d'adjoints et de délégués ne nous semble pas a priori évident. C'est même parfois un exercice de grand écart. Disons que vous avez certainement souhaité faire bénéficier de cette opportunité qu'offre la loi au plus grand nombre d'adjoints et de délégués.

En approfondissant un peu le sujet, on s'aperçoit que tous les acteurs de la cité liés au tourisme ne sont pas traités de la même façon. La conséquence la plus visible de ce classement pour notre ville est l'ouverture des commerces le dimanche, avec dans le plus grand nombre de cas, des salariés qui n'ont pas vraiment le choix.

M. le Maire

Vous êtes partie de loin!

Mme Debarbieux

Ca vient de loin mais c'est lié. Force est de constater que, pour eux, aucune hausse de majoration n'est prévue, dans les cas où cette majoration est appliquée, ce qui n'est pas toujours le cas hélas.

Tout en reconnaissant qu'intrinsèquement cela n'entre pas dans votre champ de compétence, ne peut-on envisager, sous une forme ou une autre, de rappeler aux commerçants leurs obligations envers les salariés liées au travail du dimanche?

C'est une démarche qui entre dans le champ d'action d'un développement touristique durable et de l'agenda 21. Démarche que nous soutenons.

M. le Maire

Il y a des contrôles par des inspecteurs.

Mme Debarbieux

Je ne sais pas, il y a trop de fonctionnaires, on en supprime plein.

M. le Maire

La mairie, ce n'est pas l'inspection du travail.

Mme Debarbieux

On signe une charte avec les commerçants : n'y a-t-il pas un moyen de pression? Je pose la question.

M. le Maire

Au départ, sur la question du travail du dimanche, on avait signé un engagement avec la direction du travail et les commerçants – la ville était présente en tant qu'intermédiaire – pour que les salariés perçoivent un supplément de rémunération lorsqu'ils travaillaient le dimanche. Aujourd'hui, avec les stations classées, la loi a évolué.

Mme Debarbieux

La loi s'est même complexifiée.

M. le Maire

Oui, et c'est vrai que nous avons quelque peu perdu pied dans ces négociations entre salariés et entreprises. Mais cela ne relève pas de notre compétence.

Mme Debarbieux

J'aurais essayé en tout état de cause.

_____

N° 7 - ADMINISTRATION GENERALE

Modification des statuts de l'Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat

M. Soreau, adjoint, expose :

Par délibération n° 5 du 22 février 2013, l'Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat a adopté ses statuts correspondant à ses nouvelles missions.

Par décret du 18 août 2015, le code du tourisme a été modifié, notamment sur les modalités de vote du budget, et reprend les dispositions applicables au budget des communes.

Ainsi, l'article 2-11 des statuts qui indique :

«Le budget est préparé par le directeur. Lors de la réunion du comité de direction précédant le vote du budget, le directeur soumet à la délibération du conseil les orientations budgétaires et financières qu'il propose pour l'année suivante.
Le budget est présenté par le président au comité de direction. ***Il est voté avant le 30 novembre de l'année précédant celle à laquelle il s'applique.***
Le budget et les comptes de l'Office de tourisme, de commerce et de l'artisanat de Saint Jean de Luz, une fois délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune.»

devra être modifié comme suit :

«Le budget est préparé par le directeur qui se conforme aux dispositions des articles L. 1612-2, L.2221-5 et L. 2312-1 du CGCT.
Le budget et les comptes de l'Office de tourisme, de commerce et de l'artisanat de Saint Jean de Luz, une fois délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune.»

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification des statuts de l'office de tourisme, du commerce et de l'artisanat, telle que présentée ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 23 février 2016,

- approuve la modification des statuts de l'office de tourisme, du commerce et de l'artisanat, telle que présentée ci-dessus.

Adopté par 28 voix
4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

Commentaires

M. le Maire

En résumé, c'est le même cycle que les communes. Autrefois, le budget de l'office de tourisme était voté fin novembre. Aujourd'hui, il est voté dans la même période budgétaire que la commune. On y rajoute également un élément qui n'existait auparavant, à savoir le débat d'orientations budgétaires.

N° 8 – ADMINISTRATION GENERALE

Camping municipal Chibau Berria : évolution et adaptation de la grille tarifaire pour la saison 2016

M. Soreau, adjoint, expose :

Afin de continuer à développer l'attractivité du camping municipal, il est proposé de faire évoluer les tarifs pour l'année 2016 sur la base des trois grands principes ci-dessous énoncés:

- Ajustement de certains tarifs du camping municipal au regard du positionnement commercial ;
- Extraction du tarif actuel du montant de la taxe de séjour afin d'assurer une perception réelle et un reversement à l'office de tourisme, du commerce et de l'artisanat, sans impact sur les recettes. La taxe de séjour sera donc perçue de manière isolée et en supplément de la grille tarifaire ci-dessous. Son prix est de 0,20 €/nuit/personne de 18 ans et plus.
- Adaptation des modalités de réservation suite à la mise en place de la réservation en ligne qui se traduit par un versement d'arrhes de 25 % du montant total du séjour (déductibles du montant total du séjour) et de 5 € de frais de dossier (non déductibles et non remboursables). Il est de plus proposé d'adopter la gratuité des frais de dossier pour tous les séjours commençant en basse saison et quelle que soit la durée du séjour.

Les tarifs pour la saison 2016, par jour et par personne, seraient donc les suivants :

	du 14/05 au 01/07 et du 03/09 au 02/10	**du 02/07 au 08/07 et du 27/08 au 02/09**	**du 09/07 au 26/08**
Forfait 1 personne (1) (emplacement pour 1 personne + 1 voit.)	**9,80 €**	**13,30 €**	**15,80 €**
+ Personne (1)) (13 ans et +)	4,80 €	6,30 €	6,80 €
+ Enfant (4/12 ans)	2,00 €	3,50 €	4,00 €
+ Enfant (- 4 ans)	gratuit		
+ Electricité (10A minimum)	3,60 €	3,80 €	4,00 €

+ Animal (en laisse)	0,50 €	1,00 €	2,00 €
+ Voiture supplémentaire	gratuit	2,00 €	2,50 €
+ Visiteur (+ de 2h entre 10h et 22h)	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Forfait saison [(1)] (du 14/05 au 02/10) (selon disponibilité et non modifiable)	**1 410 €** (taxe de séjour en suppl.: 0,20€ / nuit / pers. de 18ans et +) → emplacement pour 2 adultes et 2 enfants avec électricité		

[(1)] Taxe de séjour en supplément : 0,20 €/nuit/personne de 18 ans et plus
Jetons machines à laver : 3,50 € - Jetons machine à sécher : 2 € - Lessive : 1 €
Caution pour rallonge électrique / adaptateur : 20 €

Remise en basse saison *: (du 14/05/2016 au 01/07/2016 et du 03/09/2016 au 02/10/2016)

- – 10% à partir de 7 nuits consécutives
- – 15% à partir de 14 nuits consécutives
- – 20% à partir de 21 nuits consécutives

* La taxe de séjour n'est pas soumise à cette remise (0,20 €/nuit/personne de 18 ans et plus)

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la grille et les conditions de mise en œuvre des tarifs du camping municipal présentées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 23 février 2016,

- approuve la grille et les conditions de mise en œuvre des tarifs du camping municipal présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Nous sommes assez sensibles à cette délibération, nous trouvons bien de baisser ces tarifs. Il est vrai que les personnes qui vont en camping n'ont peut-être pas les moyens de se loger en meublé ou en hôtel. Je pense que, depuis le programme Elgar, nous avons dû perdre 400 ou 500 places de parking… pardon de camping.

M. le Maire

Il s'agit de parkings à l'extérieur.

M. Lafitte

On va garder les places de camping, on parlera de parking ailleurs. On verrait d'un bon œil que l'offre au niveau des places de camping soit aussi accrue, dans la mesure du possible – c'est sûr qu'au niveau d'Erromardie, compte tenu du retrait de côte, cela va être un peu compliqué.

M. Soreau

Je voudrais préciser, sans rentrer dans le détail, qu'il y a pas mal de perspectives pour le camping, des projets. Sachez qu'il connaît une forte hausse, tant en fréquentation qu'en budget, donc c'est bon signe, pour tout le monde, et notamment pour les usagers.

_____

N° 9 – ADMINISTRATION GENERALE

Tarifs des droits de place 2016 : rectification

M. Soreau, adjoint, expose :

Par délibération n° 17 du 11 décembre 2015, le conseil municipal a fixé les tarifs des droits de place et de stationnement pour l'année 2016.

S'agissant plus particulièrement des terrasses, le conseil municipal a acté que des «réajustements étaient nécessaires pour tenir compte du nouveau statut de certaines voies rendues piétonnes ou semi-piétonnes ou bénéficiant de fermetures favorisant la circulation du public : rue Tourasse, secteur des halles notamment. Dans ce domaine, il est prévu un ajustement progressif sur trois exercices».

Le tableau suivant était présenté :

2.5	**Terrasses de cafés, bars, restaurants**			
2.5.1	Secteur 1 : établissements de front de mer	m²/an		56,00 €
2.5.2	Secteur 2A : vieille ville - rues piétonnes	m²/an		34,00 €
2.5.3	Secteur 2B : vieille ville - rues non piétonnes	m²/an		26,00 €
2.5.4	Secteur 3 : centre	m²/an		26,00 €
2.5.5	Secteur 4 : galerie pergola	m²/an		56,00 €
2.5.6	Secteur 5 : restant de la ville	m²/an		23,00 €
2.5.7	Terrasses fermées par une véranda	m²/an	100,60 €	102,60 €

Une erreur matérielle de présentation s'est glissée dans ce tableau qui ne tient pas compte des rues déjà assujetties à un tarif plus élevé.

En conséquence, il est proposé de fixer pour l'année 2016, pour les terrasses des cafés, bars, restaurants, les tarifs des droits de place suivants :

2.5	**Terrasses de cafés, bars, restaurants**			
2.5.1	Secteur 1 : établissements de front de mer	m²/an		56,00 €
2.5.2.1	Secteur 2A : vieille ville - rues piétonnes *Etablissements déjà concernés par le tarif « rues piétonnes »*	m²/an		56,00 €
2.5.2.2	Secteur 2A : vieille ville - rues piétonnes *Rues entrant dans le nouveau secteur de la charte ODP*	m²/an		34,00 €
2.5.3.1	Secteur 2B : vieille ville - rues non piétonnes	m²/an		26,00 €
2.5.3.2	Secteur 2B : vieille ville - rues non piétonnes *Etablissements déjà concernés par le tarif « Place Foch, place des Corsaires »*	m²/an		32,60 €
2.5.4.1	Secteur 3 : centre	m²/an		26,00 €
2.5.4.2	Secteur 3 : centre *Etablissements déjà concernés par le tarif « Boulevard Thiers »*	m²/an		32,60 €
2.5.5	Secteur 4 : galerie pergola	m²/an		56,00 €
2.5.6	Secteur 5 : restant de la ville	m²/an		23,00 €
2.5.7	Terrasses fermées par une véranda	m²/an	100,60 €	102,60 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de rectifier et d'approuver les tarifs des droits de place 2016 pour les terrasses des cafés, bars, restaurants, tels que présentés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 23 février 2016,

- rectifie et approuve les tarifs des droits de place 2016 pour les terrasses des cafés, bars, restaurants, tels que présentés ci-dessus.

Adopté par 28 voix
4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

N° 10 – ADMINISTRATION GENERALE

Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société d'économie mixte d'Equipement des Pays de l'Adour (SEPA)

M. Irigoyen, adjoint, expose :

La Chambre Régionale des Comptes a adressé à la commune un rapport comportant ses observations définitives sur la gestion de la Société d'économie mixte d'Equipement des Pays de l'Adour (SEPA) dont la commune est membre.

Conformément aux dispositions de l'article R 241-18 du code des juridictions financières, ce rapport doit faire l'objet d'une présentation en conseil municipal afin de pouvoir être publié et communiqué aux tiers.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société d'économie mixte d'Equipement des Pays de l'Adour (SEPA) concernant les exercices 2002 et suivants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 23 février 2016,

- prend acte du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société d'économie mixte d'Equipement des Pays de l'Adour (SEPA) concernant les exercices 2002 et suivants.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 11 – ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de service public piscine sport loisirs : fixation du montant de la garantie à première demande et remise gracieuse de pénalités de retard

M. Badiola, adjoint, expose :

Par délibération n° 10 du 12 juin 2015, la société Equalia a été choisie comme délégataire du service public de la piscine sport loisirs de Saint-Jean-de-Luz pour une durée de six ans (contrat en date du 13 juillet 2015).

Par délibération n° 13 du 11 décembre 2015, le transfert du contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine sport loisirs de Saint-Jean-de-Luz de la société Equalia à la société Abellio a été approuvé.

Conformément à l'article 51.1 du contrat, le délégataire s'est engagé à fournir une garantie à première demande dans le mois suivant sa prise de possession des locaux. Après échanges, les deux parties sont arrivées à un accord pour fixer le montant de cette garantie à la somme de 30.000 €.

Le contrat prévoyait à l'origine le versement de cette garantie par le délégataire dans un délai d'un mois, avec le paiement de pénalités de retard en cas de dépassement. Dans ces conditions, il y a lieu d'accorder une remise gracieuse des pénalités de retard à la société Equalia.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le montant de la garantie à première demande à un montant de 30.000 €,

- d'accorder à la société Equalia la remise gracieuse des pénalités de retard applicables en cas de non production de la garantie à première demande,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 23 février 2016,

- fixe le montant de la garantie à première demande à un montant de 30.000 €,

- accorde à la société Equalia la remise gracieuse des pénalités de retard applicables en cas de non production de la garantie à première demande,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 12 - ENFANCE-JEUNESSE

Contrat enfance jeunesse pour la période 2015-2018 : renouvellement et autorisation de signature

Mme Arribas, adjoint, expose :

Le contrat «Enfance et Jeunesse» est un contrat d'objectifs et de cofinancement conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

  - ❑ Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions;
  - ❑ La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants;
  - ❑ La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions;
  - ❑ Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes;

- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands**.**

Pour la période 2015-2018, les actions en direction de l'enfance et des jeunes financées dans le cadre de ce contrat sont :

- les missions du poste de coordination enfance,
- les missions du poste de coordination jeunesse,
- l'accueil de loisirs adolescents 12-17 ans,
- les animations jeunesse,
- le multi accueil de Sagardian (crèche collective),
- le lieu accueil enfants-parents (LAEP) de Sagardian,
- les accueils de loisirs 3-6 ans et 6-12 ans de Sagardian,
- le relais assistantes maternelles de l'association d'aide familiale et sociale.

La CAF s'engage ainsi à verser à la commune les montants suivants :

- année 2015 220.840,13 €
- année 2016 208.765,39 €
- année 2017 196.102,32 €
- année 2018 177.785,83 €

Depuis 2011, la CAF a recentré les financements du contrat enfance jeunesse sur les postes de coordination et le développement des places d'accueil. Les activités débutées avant la période 2011 font l'objet d'un taux de dégressivité de 3 % annuel maximum fixé par la CAF.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à renouveler le contrat enfance jeunesse pour la période 2015-2018,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation»* du 24 février 2016,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à renouveler le contrat enfance jeunesse pour la période 2015-2018,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Je voudrais préciser, pour que l'on comprenne bien, que, sur les prestations actuelles, les financements sont en baisse. Par contre, si nous en proposons des nouvelles, ils sont en hausse.

Mme Arribas

C'est dans ce cadre que nous avions proposé le «club-ados».

M. Etcheverry-Ainchart

Faites une MAM bascophone alors.

Mme Arribas

On y travaille.

M. le Maire

C'est prévu.

M. Etcheverry-Ainchart

Mais pas cette année…

Mme Arribas

On y travaille justement avec la CAF, ça avance mais, comme pour tout, il faut du temps.

_____

N° 13 – VILLE NUMERIQUE

Aménagement numérique du territoire : convention de partenariat avec la société Orange pour le déploiement de la fibre optique

M. de Lara, conseiller municipal délégué, expose :

Dans la continuité de la stratégie européenne pour une croissance durable, le gouvernement s'est doté avec le «Plan France Très Haut Débit» d'une stratégie d'investissement visant à couvrir intégralement le territoire en fibre optique d'ici 2022.

Afin de recenser les projets privés de déploiement pour les cinq années à venir, les opérateurs ont été appelés à manifester leurs intentions d'investissement (AMII) dans les réseaux à très haut débit, c'est à dire la fibre optique jusqu'à chez l'abonné (FTTH).

La société Orange s'est notamment engagée à déployer le FttH sur la commune de Saint Jean de Luz.

Les études vont démarrer en 2016 avec une ouverture progressive du service Très Haut Débit entre 2017 et 2020.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette opération, un dispositif unique de pilotage et d'accompagnement est assuré par l'Agglomération Sud Pays Basque, en collaboration avec la commune.

Les conditions de mise en œuvre de ce partenariat sont définies dans une convention fixant les objectifs précis et datés de la mission, et notamment pour la commune :

- la participation aux réunions du comité de pilotage,
- l'accompagnement d'Orange dans le choix d'implantation des armoires,
- l'instruction des demandes d'intervention sur le domaine public (tirage de câble, ouverture de chambre, installation des armoires),
- les actions de sensibilisation auprès des usagers (particuliers et syndics) sur le déploiement de la fibre.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la société Orange pour la programmation et le suivi des déploiements FttH,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention et les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Concertation et débat public, ville numérique et intercommunalité»* du 5 février 2016,

- approuve les termes de la convention de partenariat avec la société Orange pour la programmation et le suivi des déploiements FttH,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention et les actes correspondants.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Vanderplancke

Cela veut-il dire que seuls les clients Orange auront accès à ce service?

M. de Lara

C'est un déploiement non discriminatoire. Orange fait l'investissement sur fonds propres, sur les communes de Saint Jean de Luz et d'Hendaye dans le cadre de notre Agglomération. Tout opérateur qui sera intéressé demain pour venir proposer un service fibre optique pourra utiliser les infrastructures d'Orange et acquittera un droit de passage. Ce qui explique qu'entre le moment où on ouvrira des armoires et le moment où les services seront actifs, il y aura un délai de carence qui permet de dire : j'ai une armoire ouverte à Saint Jean de Luz, avec 1 500 logements derrière, avis aux opérateurs concurrents d'Orange intéressés de pouvoir venir brancher leurs équipements.

M. Lafitte

Les opérateurs s'installent plutôt sur des lieux balisés.

M. le Maire

Cela devait démarrer par Acotz, non?

M. de Lara

Oui, c'est ça, Jalday, Acotz et Layats pour les quatre premières armoires, il y en a dix au total sur le premier lot.

_____

N° 14 – VILLE NUMERIQUE

Appel à projet Horizon 2020 - «Bike lock cloud project»

M. de Lara, conseiller municipal délégué, expose :

Le programme Horizon 2020 regroupe les financements de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation et s'articule autour de trois grandes priorités : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux.

L'entreprise LUMA, basée à Hernani, PME leader dans les systèmes anti-vol, a sollicité la Ville de Saint Jean de Luz pour intégrer un consortium constitué autour du projet "bike lock cloud Project" répondant à l'appel à projet du programme Horizon 2020.

Autour de l'entreprise LUMA, le consortium est composé actuellement de trois autres acteurs issus de différents pays européens et aux champs d'activités connexes au projet:

- en Espagne : le Centre d'Etudes et d'Investigations techniques de San Sebastian, organisme public, développe des projets industriels de recherche appliquée en collaboration avec les départements de Recherche & Développement des entreprises.
- en Italie : l'entreprise ATALA est le leader européen dans la fabrication de vélos et de vélos électriques
- en France : l'entreprise HUPI basée à la technopole d'Izarbel à Bidart édite des logiciels dans le domaine de la valorisation des données.

Ce projet a également reçu l'appui des villes d'Eindoven (Pays Bas) de Cork (Irlande), de Graz (Autriche), de Cologne (Allemagne), de FOMENTO la société publique municipale dédiée à l'innovation de San Sebastian (Espagne)et de la Fédération Européenne de Cyclisme.

Le "bike lock cloud project" vise à déployer une solution innovante contre le vol des vélos basée sur un antivol connecté qui permet à l'utilisateur via un réseau de capteurs de le géolocaliser.

Pour la Ville, participer à ce projet au titre de territoire pilote présente plusieurs avantages:

- favoriser la qualité de vie et la sécurité: il offre aux usagers une sérénité quant à la dissuasion des voleurs de vélos et à la possibilité de retrouver leur bien par géolocalisation;

- promouvoir la santé publique: en complément de la présence d'équipements cyclables, ce dispositif permettra, par la mise à disposition de 50 e-vélos et par la distribution de 450 cadenas connectés, d'encourager l'utilisation de la bicyclette pour des déplacements de loisirs et/ou professionnels, par un public de tout âge et de toute condition sociale et physique;

- s'intégrer dans la démarche municipale de développement durable et plus particulièrement renforcer l'axe mobilité durable initié par la création des pistes cyclables. Cette solution analysera en temps réel les mobilités urbaines et apportera des données précises concourant ainsi à enrichir la réflexion en matière de promotion des modes de circulation douce sur la commune;

- collaborer et expérimenter un projet numérique novateur et inédit, diversifiant et complétant la stratégie ville numérique de la collectivité

Le coût prévisionnel total de ce projet est de 3.392.000 € dont 428.571,43 € pour la ville de Saint Jean de Luz financés intégralement par une subvention de Horizon 2020.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'intégration de la Commune au consortium en tant que territoire pilote dans une logique de Ville Numérique et Durable,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Concertation et débat public, ville numérique et intercommunalité»* du 5 février 2016,

- approuve l'intégration de la Commune au consortium en tant que territoire pilote dans une logique de Ville Numérique et Durable,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes correspondants.

Adopté par 28 voix
4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

En soi, protéger les usagers du vélo des vols qui effectivement sont nombreux dans la ville, n'est pas une mauvaise chose. Par ailleurs, la géolocalisation peut être, dans certains cas, un bon outil, notamment quand il s'agit d'un outil de travail à usage de surveillance de troupeaux de montagne, par exemple.

Mais, outre le fait que dans le cas de vélos on entre toujours davantage, au nom de la sécurité, dans l'empiètement de la vie privée – encore que cela regarde ceux qui voudront utiliser ce service –, il nous paraît surtout que, dans le cas de notre ville, c'est vraiment mettre la charrue avant les bœufs. Vous nous citez les exemples de villes européennes où l'usage du vélo est massif, normalisé dans tous les aspects la vie quotidienne, et qui peut rendre le recours à une technologie aussi coûteuse (près de trois millions et demi d'euros!) justifié. Mais dans le cas de notre ville, où l'usage du vélo est à l'image de la faiblesse de ses parcours cyclables – c'est-à-dire faible - cela rend passablement ridicule l'intégration à ce consortium. On peut comprendre le coup de communication mais, franchement, il est quelque peu hors-sol, au moins tant que la Ville n'aura pas d'abord prouvé sa volonté de normaliser l'usage réel du vélo au quotidien.

Moins contre le service lui-même, que pour vous réclamer une véritable promotion des circulations douces plutôt que celle actuelle de la voiture, nous votons contre.

M. de Lara

Je pense que l'entreprise Luma à Hernani sera contente de considérer que l'on est un territoire hors sol.

Nous sommes dans la coopération transfrontalière, avec une entreprise leader sur ce programme, qui a constitué un consortium, qui est venue taper à la porte de la ville de Saint Jean de Luz qui lui a paru une ville intéressante, pour développer les mobilités douces – cela correspond bien à notre objectif.

Dit autrement, le programme Horizon 2020 sert à accélérer le développement d'entreprises puisque les financements que leur donnera la commission européenne si ce projet est retenu, ont pour objectif d'accélérer la mise sur le marché d'une technologie à vocation mondiale. Aujourd'hui, l'entreprise Luma et le consortium qu'elle a constitué veulent tester à Saint Jean de Luz cette technologie, et je pense qu'à Saint Jean de Luz, à l'inverse de vous M. Etcheverry-Ainchart, le vélo a sa place.

M. Etcheverry-Ainchart

Je vous ai dit exactement la même chose : le vélo a sa place, ou plutôt devrait avoir sa place, ce qui n'est pas le cas.

M. le Maire

Prenez la responsabilité de votre vote.

M. Lafitte

Ce n'est pas un projet porté par l'Agglomération?

M. le Maire

Ils avaient besoin d'une ville et non pas d'une agglomération. Mais le projet passe par l'Agglomération aussi.

M. Etcheverry-Ainchart

Ils auraient mieux fait d'aller à Bayonne où il y a des vélos publics, toute l'année, ici il n'y a rien!

M. le Maire

Ils avaient besoin d'une ville de notre taille.

M. de Lara

On aura un parc de 50 vélos durant l'expérimentation, à disposition, gratuitement, plus 450 testeurs qui seront invités à venir sécuriser leurs vélos. Cette sécurisation du vélo pourrait paraître superfétatoire, mais il ne faut pas oublier qu'en Europe sont volés chaque année 23 millions de vélos. Donc, dans les villes étudiantes ou dans l'usage du vélo, pouvoir sécuriser cette utilisation, c'est aussi permettre aux assurances de venir couvrir le risque. On sait très bien que le choix du vélo, et notamment le vélo à assistance électrique, n'est pas un choix d'investissement neutre. Donc pouvoir le protéger, cela va dans le bon sens.

M. Lafitte

Ce que nous voulons dire, c'est que cette technologie va avec une politique réelle du vélo. Il faut vous voir proposer des vélos en plus grande quantité. Puis, dans un second temps, on pourra accompagnera par ce type de dispositif.

_____

N° 15 – TRAVAUX

Travaux de mise en accessibilité du patrimoine bâti : constitution d'un groupement de commande

M. Irigoyen, adjoint, expose :

Dans le cadre de la réalisation des travaux de l'Ad'ap pour la mise en accessibilité du patrimoine bâti, la commune procède à une mise en concurrence conformément au code des marchés publics.

Les communes de Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Biriatou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-Sur-Nivelle, Sare et la Communauté d'Agglomération Sud Pays-Basque ayant les mêmes besoins, et dans un souci de simplification administrative et d'économies d'échelle, il est proposé de constituer un groupement de commande afin de mutualiser ces prestations conformément à l'article 8 du code des marchés publics.

Une convention constitutive sera signée par les membres du groupement afin de définir les modalités de fonctionnement et les champs d'action de celui-ci, la commune de Saint-Jean-de-Luz étant désignée coordonnateur.

Dans ce cadre, elle sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de lancement de la procédure et à la sélection du cocontractant retenu.

Chacun des membres du groupement s'engage, dans la convention, à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres tels qu'il les a préalablement déterminés.

La convention précise que la mission de la commune de Saint-Jean-de-Luz comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le recours au groupement de commande pour les travaux de mise en accessibilité du patrimoine bâti, et la désignation de la commune en tant que coordonnateur,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante et tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral»* du 18 février 2016,

- approuve le recours au groupement de commande pour les travaux de mise en accessibilité du patrimoine bâti, et la désignation de la commune en tant que coordonnateur,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante et tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 16 – ENVIRONNEMENT

Jardin botanique : reconduction de la convention avec l'association Adeli

M. Colas, conseiller municipal délégué, expose :

Depuis 2013, la commune confie à l'association Adeli certains travaux sur le site du jardin botanique, notamment des plantations, du désherbage, de l'entretien, de l'arrosage ou l'aménagement des collections.

Dans ce cadre, la commune met les agents du jardin botanique à disposition des membres de l'association Adeli afin d'assurer à ces derniers une formation, à raison d'un quart de journée travaillée sur différentes thématiques pédagogiques.

La convention déterminant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat arrive à expiration fin 2015. Il est donc proposé de renouveler ce partenariat pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de deux fois.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le partenariat avec l'association Adeli sur le site du jardin botanique,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention afférente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral»* du 18 février 2016,

- approuve le partenariat avec l'association Adeli sur le site du jardin botanique,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 17 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Plaine des Sports Chantaco : autorisation de signature d'une déclaration préalable pour l'installation de structures modulaires à usage de vestiaires

M. Badiola, adjoint, expose :

Le 29 janvier 2016, le bâtiment sportif municipal, à usage de vestiaires, situé à la plaine des sports de Chantaco, a subi un affaissement.

Aujourd'hui, il convient d'avoir recours à la location de structures modulaires à usage de vestiaires afin d'assurer la continuité du service public, pour une période temporaire, durant le temps des expertises des assurances et de la reconstruction.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en application des dispositions des articles L.421.4 et R.421.9 a) du code de l'urbanisme.

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires, le maire doit être habilité par délibération du conseil municipal à signer l'imprimé de déclaration préalable.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à déposer et signer l'imprimé de déclaration préalable aux travaux d'installation de structures modulaires à usage de vestiaires sur la plaine des sports Chantaco.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Urbanisme, habitat et stratégie urbaine»* du 2 février 2016,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral»* du 18 février 2016,

- autorise M. le Maire à déposer et signer l'imprimé de déclaration préalable aux travaux d'installation de structures modulaires à usage de vestiaires sur la plaine des sports Chantaco.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 18 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Candidature à l'appel à projet «Aménagement durable des stations touristiques» du Groupement d'intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain

M. le Maire expose :

Le GIP Littoral Aquitain a lancé en novembre 2015 la deuxième étape de l'Aménagement Durable des Stations du Littoral Aquitain, sur la base d'un référentiel d'innovation composé de dix principes d'aménagement durable.

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie locale de gestion du trait de côte portée par l'Agglomération Sud Pays Basque, les communes de Saint Jean de Luz et de Guéthary ont identifié les scénarii de développement sur un territoire commun à Saint Jean de Luz Nord (quartiers Acotz et Erromardie) et Guéthary.

Souhaitant aller au-delà de l'étude de gestion du trait de côte afin de bâtir un véritable projet d'aménagement durable à l'horizon 2040, les communes de Saint Jean de Luz et Guéthary ont vu dans cet appel à projet une opportunité de bénéficier de l'expertise des équipes du GIP Littoral afin de traiter de manière globale et transversale les enjeux identifiés et de les traduire en actions concrètes.

Les communes de Saint Jean de Luz et Guéthary peuvent ainsi répondre à l'appel à candidature en constituant un dossier de candidature commun sur un périmètre intercommunal cohérent.

Le périmètre proposé correspond à une frange littorale de la croix d'Archilua (Saint Jean de Luz) à Guéthary, composée notamment d'un ensemble de plages de Saint Jean de Luz Nord (Erromardie, Lafitenia, Mayarco et Cenitz) et de la totalité du territoire de Guéthary.

La mise en œuvre du programme d'aménagement durable futur aura pour objectif de valider la stratégie économique, touristique et d'aménagement des espaces publics et de protection des zones stratégiques (lutte contre l'érosion et la submersion marine).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la candidature de la commune à l'appel à projet «Aménagement durable des stations littorales» du GIP littoral aquitain,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué tous les actes relatifs à cette candidature.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Urbanisme, habitat et stratégie urbaine»* du 2 février 2016,

- approuve la candidature de la commune à l'appel à projet «Aménagement durable des stations littorales» du GIP littoral aquitain,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué tous les actes relatifs à cette candidature.

Adopté à l'unanimité

_____

Compte rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales *(du n° 172 du 16 novembre 2015 au n° 18 du 10 février 2016)*.

Adopté à l'unanimité

_____

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 21h00.

_____